

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 2<sup>e</sup> Législature

#### 1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

#### COMPTE RENDU INTÉGRAL — 61<sup>e</sup> SÉANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Mardi 24 Novembre 1964.

##### SOMMAIRE

1. — Nomination d'un membre de commission (p. 5537).
2. — Rappel au règlement (p. 5537).  
MM. Jusklewski, le président.
3. — Préparation du V<sup>e</sup> plan. — Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 5538).  
M. Pompidou, Premier ministre.  
M. Massé, commissaire général du plan d'équipement et de la productivité.  
MM. Louis Vallon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Lemaire, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis.  
Renvoi de la suite du débat.
4. — Ordre du jour (p. 5552).

##### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

\* (2 f.)

##### — 1 —

##### NOMINATION D'UN MEMBRE DE COMMISSION

M. le président. Le groupe de l'Union pour la Nouvelle République-Union démocratique du travail a désigné M. de Préaumont pour siéger à la commission des affaires étrangères.

Cette candidature a été affichée et publiée.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

##### — 2 —

##### RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Georges Juskievski. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Juskievski, pour un rappel au règlement.

M. Georges Juskievski. Monsieur le président, au moment où s'ouvre le débat sur les grandes options du V<sup>e</sup> plan, je tiens à protester contre les conditions de travail qui nous sont imposées.

En effet, le rapport du commissariat général du plan et les quatre fascicules du projet de loi portant approbation de ces

options ont été distribués il y a moins de huit jours et encore, au départ, ne l'ont-il été qu'avec la plus extrême parcimonie. Les commissions compétentes ont dû, au cours de deux ou trois séances au plus, discuter des grandes options qui, pendant cinq ans, détermineront pourtant la vie économique du pays. Les rapports de ces commissions ont été imprimés au cours du week-end et distribués il y a quelques heures à peine. Ainsi chaque député est-il dans l'impossibilité, à l'ouverture du débat, de connaître d'autres rapports que celui de la commission à laquelle il appartient. Au surplus, certains de nos collègues qui font partie de commissions non compétentes en la matière, comme la commission des lois, n'ont eu à connaître, eux, d'aucun rapport. Et le Parlement n'a que quarante-huit heures pour débattre, discuter, décider.

Si cette procédure a pour objet, sur ces grandes options, de nous contraindre à n'avoir qu'une vue rapidement cavalière, je trouve le procédé un peu trop cavalier.

La caractéristique de ce V<sup>e</sup> plan et des grandes options qu'il propose, c'est la régionalisation des objectifs. Mais les députés, responsables de l'expansion économique de leur province, à l'heure même où pourtant sont créés des comités économiques régionaux dont nombre d'entre eux font partie et dont quelques-uns — comme vous, monsieur le président, l'avez été la semaine dernière — seront peut-être demain élus présidents, les députés, dis-je, ne pourront pas, en raison même du peu de temps imparti à ce débat, discuter de ces options, débattre de ces objectifs, en suggérer d'autres, proposer des priorités, confronter leurs options avec celles du commissariat général du plan ou du Gouvernement : bref, ne pourront pas collaborer véritablement à ce plan quinquennal d'expansion.

Je trouve que cela n'est ni sage, ni raisonnable, ni *a fortiori*, de bonne politique.

C'est pourquoi, en conclusion, je voudrais faire une suggestion, ou plutôt émettre un vœu. Sur une initiative d'origine parlementaire et en suivant une procédure légale, je crois qu'une réforme pourrait être apportée à l'article 28 de la Constitution qui fixe à deux par an le nombre des sessions parlementaires. Un alinéa pourrait être ajouté qui instituerait une session supplémentaire tous les cinq ans, qui serait dite « session spéciale du plan ». Cette session pourrait être ouverte, par exemple, le 1<sup>er</sup> février et ne pourrait excéder un mois.

Si ma suggestion était retenue, il en résulterait alors, mais alors seulement, une collaboration loyale et parfaite, entre le Parlement, le Conseil économique et social et le Gouvernement et, à travers lui, avec le commissariat général du plan. Ainsi seraient évités le recueil de vœux pieux, le registre des doléances et des récriminations que cette discussion va ouvrir et refermer sans véritable examen. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et des groupes socialiste et communiste.*)

**M. le président.** Monsieur Juskiwenski, je vous donne acte, tout d'abord, de votre rappel au règlement et de votre protestation.

Quant à votre suggestion, vous pouvez, pour lui donner suite, déposer une proposition de loi tendant à modifier la Constitution. C'est la procédure normale.

— 3 —

## PRÉPARATION DU V<sup>e</sup> PLAN

### Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V<sup>e</sup> plan (n<sup>os</sup> 1154, 1184, 1183, 1185).

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. Georges Pompidou, Premier ministre.** Dans cet exposé introductif, que je voudrais rendre aussi bref que possible, mon intention est de m'en tenir à quelques idées essentielles afin de ne pas répéter à cette tribune ce qui est dit dans le rapport, notamment dans sa présentation d'ensemble qui permet à chacun de prendre des choses une vue que M. Juskiwenski appellerait « cavalière » ; ensuite, je voudrais laisser à M. le Commissaire général du plan — à la conscience, au sens des valeurs humaines et à la compétence de qui je me plais à rendre ici hommage — le soin d'exposer en détail à l'Assemblée les orientations telles que les a adoptées le Gouvernement mais telles que, plus que personne, il a contribué à les définir.

Le débat qui s'ouvre aujourd'hui est un débat très nouveau, et je comprends sur ce point également la surprise de M. Juskiwenski, puisque c'est la première fois que le Parlement sera amené à discuter du plan dans sa phase préparatoire.

Nous avons connu une époque où le Parlement siégeait pour ainsi dire en permanence et où, cependant, à aucun moment, aucun débat de cette Assemblée ne fut consacré au plan et où, en tout cas, son examen ne fut jamais inscrit à l'ordre du jour avant sa rédaction définitive. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Combien il eût été utile, à cette époque, de proposer une réforme constitutionnelle ! (*Sourires.*)

En tout cas, je tiens à souligner l'importance de ce débat, notamment vis-à-vis de ceux qui laissent volontiers entendre que le Parlement, dans le régime actuel, est réduit à un rôle insignifiant. Pour ceux qui considèrent que l'important n'est pas de jouer aux quilles avec les gouvernements mais de discuter des problèmes et, particulièrement, de ceux dont dépend l'avenir du pays, nous pensons que rien mieux qu'un débat comme celui d'aujourd'hui ne marque la collaboration fondamentale entre l'exécutif et le législatif. Cela d'ailleurs — notez-le, je vous prie — est lié et entraîne une évolution de la notion même du plan et des conditions de son établissement. Dans un régime d'instabilité, et quelles que soient les intentions des hommes au pouvoir, une œuvre de longue haleine comme le plan échappe non seulement aux délibérations du législatif mais, pour une bonne part, aux décisions de l'exécutif. Celui-ci est obligé de s'en remettre aux spécialistes, à ceux qu'on appellerait volontiers les « technocrates » et l'on obtient ainsi des plans qui peuvent être économiquement bien construits mais dans lesquels risque de se marquer insuffisamment la volonté politique, je veux dire la conception générale que doit se faire le pouvoir non pas seulement du développement économique mais de l'évolution sociale et, pour tout dire, de la vie des hommes dans le cadre de la société de demain.

L'importance de cette vue générale des choses nous a conduits, vous le savez, pour éclairer l'avenir et orienter les choix, à faire procéder à des études de prospective sur ce que pourrait être la vie des Français dans vingt ans.

Le même motif nous a fait juger nécessaire que les orientations générales du plan soient débattues devant la représentation nationale après l'avoir été, au sein du conseil économique et social, devant les représentants des organisations professionnelles et sociales et avant de l'être dans les commissions de développement économique régional.

Ainsi, à trois moments, le pays tout entier sera, par ses représentants, associé aux choix qui déterminent son avenir.

C'est pourquoi, enfin, ce débat doit être l'occasion pour le Gouvernement de définir les lignes générales de sa politique économique à moyen terme et, par là même, d'éclairer sa politique sociale.

À la base de cette politique se trouvent un certain nombre de postulats dont le premier, et peut-être le plus important, est que l'activité économique n'est pas une fin en soi mais un moyen. Elle a pour but, à nos yeux, d'améliorer le niveau de vie des Français, de permettre l'établissement entre les classes sociales, entre les professions, entre les régions, de rapports à la fois plus justes et plus rationnels. Elle a aussi pour but de donner à notre pays les moyens de tenir sa place dans la concurrence internationale, aussi bien à l'intérieur du Marché commun que vis-à-vis des pays tiers, faute de quoi non seulement nous perdriions notre indépendance, mais nous nous viderions progressivement de notre substance au profit de pays plus puissants ou mieux dotés en richesses naturelles.

**M. René Sanson.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** De ce premier postulat et des objectifs qu'il nous fixe se déduisent deux impératifs inséparables : tout d'abord, l'impératif de l'expansion, de la croissance continue ; ensuite, l'impératif de la stabilité monétaire.

C'est certainement un des traits particuliers du V<sup>e</sup> plan que de marquer les liens étroits qui existent entre ces deux objectifs et la nécessité de ne jamais sacrifier l'un à l'autre. Les « indicateurs d'alerte », les « clignotants », dont parle le rapport qui vous est soumis, seront là pour rappeler que la croissance se détruit elle-même lorsqu'elle se fait dans le déséquilibre et que, par contre, l'équilibre est proche de la sclérose s'il se situe hors du progrès. Notre pays ne peut espérer tenir sa place que s'il poursuit l'évolution de ses structures économiques afin de se maintenir au niveau des pays de taille analogue comme, par exemple, la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne. Les Français ne peuvent espérer une amélioration sensible de leur niveau de vie par le seul effort de redistribution et de transferts sociaux que nous menons : l'augmentation de la production, et donc des richesses distribuées, est indispensable.

Cela n'exige pas seulement de choisir l'expansion, mais aussi de s'en donner les moyens. C'est une des raisons pour lesquelles, dès la définition des grandes options, le V<sup>e</sup> plan a mis ou mettra l'accent sur les objectifs de structure que je ne peux qu'évoquer

rapidement, mais dont la place sera essentielle dans l'action gouvernementale : réorganisation et modernisation des structures industrielles en vue d'encourager la création d'entreprises de taille internationale et le développement de la compétitivité — c'est le problème des concentrations, des fusions, de la spécialisation ; évolution des structures commerciales, pour diminuer la charge que font peser sur les prix les circuits intermédiaires ; évolution des structures agricoles, grâce à un vaste effort de remembrement et de regroupement des exploitations, l'objectif étant d'aboutir à des exploitations de taille familiale et rentables.

Les réformes nécessaires sont, je puis le dire, en cours ou en préparation. Largement amorcées en ce qui concerne le secteur industriel, elles devront cependant être accentuées par de nouvelles mesures d'incitation et par le développement du marché financier.

Dans le secteur de l'agriculture, il est sans doute inutile que je rappelle, pour la troisième fois dans le même mois, l'effort entrepris : disons simplement qu'il sera poursuivi, avec la volonté permanente de tempérer les nécessités économiques par les aménagements qui s'imposent pour des raisons sociales et humaines et par la conviction que nous avons qu'il n'est pas de l'intérêt national de promouvoir une agriculture industrialisée de type américain dans un pays de la taille et de la configuration de la France, même considérée comme le fournisseur principal du Marché commun. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Dans le domaine commercial enfin, une étape décisive sera franchie par la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe locale, que le Gouvernement soumettra au Parlement lors de sa prochaine session.

Mais si l'impératif de croissance et d'expansion est absolu, l'impératif de stabilité ne l'est pas moins. L'expérience de près de cinquante années nous a prouvé que l'inflation est un fléau national et un fléau social.

Fléau national, parce qu'elle met notre pays à la merci des prêts étrangers, aléatoires et lourds de conséquence, parce qu'elle détruit notre commerce extérieur, non seulement dans la conjoncture mais en profondeur, les marchés perdus à cause de prix trop élevés ne pouvant jamais être reconquis, sinon au prix d'efforts et de sacrifices considérables.

Fléau social, parce que l'inflation aggrave les inégalités, favorise les possédants, dont les biens immobiliers ou mobiliers se revalorisent constamment alors que les rémunérations des salariés, des petits agriculteurs, des petits commerçants se dégradent ou s'épuisent à poursuivre un éternel rattrapage, et que les retraités, les rentiers, les familles sont littéralement écrasés. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

C'est pourquoi, au moment d'établir un plan et de définir les orientations générales, la première et fondamentale décision qui s'impose est celle qui porte sur le taux d'expansion. Définir un rythme de l'expansion qui soit à la fois le plus rapide possible et cependant compatible avec la stabilité monétaire, voilà la première difficulté.

La décision nous était, me semble-t-il, dictée par les faits comme par l'expérience. Le taux de 5 p. 100 qui a été adopté est, en effet, légèrement supérieur à la moyenne des prévisions ou des programmes établis par les pays de la Communauté économique européenne. Je rappelle que 5 p. 100 en production intérieure brute correspondent, en effet, à 4,7 p. 100 en produit national brut et que la moyenne prévue pour les pays de la Communauté européenne est 4,6 p. 100.

Il va de soi que plus le niveau économique de départ est élevé, et plus un rythme rapide de croissance est difficile à maintenir, surtout lorsque le goulot d'étranglement réside dans le manque quantitatif de main-d'œuvre. L'expérience du IV<sup>e</sup> plan nous a montré qu'au stade où nous sommes parvenus de l'évolution économique un rythme d'expansion de 5 p. 100 constituait un plafond au-delà duquel les objectifs étaient difficiles à atteindre et demandaient un effort excessif et générateur d'inflation.

Il va sans dire, toutefois, que si le déroulement du V<sup>e</sup> plan démontrait que l'inflation en France est solidement jugulée et si les possibilités, notamment de main-d'œuvre, se révélaient supérieures aux prévisions, alors les « clignotants » joueraient, et même avant qu'ils jouent nous pourrions être conduits à accélérer le rythme. Mais il faut bien reconnaître que ce rythme de 5 p. 100 n'a jamais été sensiblement dépassé jusqu'ici, sinon par des pays qui partaient d'un niveau de vie très inférieur au nôtre ou qui disposaient de réserves de main-d'œuvre inemployées.

Dès lors que le taux d'expansion est fixé, les calculs sont relativement faciles et les machines aptes à les faire. Et l'on arrive à une autre question qui est la répartition des ressources disponibles. Là se trouve sans doute une des caractéristiques

essentielles d'un plan et la justification première et la plus sérieuse de ce débat. Prendre conscience qu'une politique économique se pose en termes de choix ou, comme on dit, d'options et décider de ces options, voilà bien la deuxième difficulté.

Options entre quoi et quoi ? Au point où nous sommes de l'élaboration du plan, il ne s'agit pas encore de définir la part à donner à telle ou telle activité économique, à tel ou tel besoin de la collectivité, à telle ou telle région. Il s'agit d'abord et avant tout de répartir les ressources disponibles entre trois grands chapitres : les investissements productifs, la consommation — ce que le plan appelle « la consommation des ménages » — et les emplois généraux.

L'Assemblée sait que le projet de rapport qui lui est soumis propose, 100 étant la base de départ en 1965, un objectif pour 1970 égal à 127-128 pour les investissements productifs, ce qui correspond exactement au rythme même de l'expansion...

**M. Théo Vial-Massat.** Et pour la force de frappe ?

**M. le Premier ministre.** ... que, pour la consommation des ménages, il propose un objectif 124-125, légèrement inférieur à ce rythme de l'expansion, et que, pour les emplois généraux, il propose un objectif de 139-140, largement supérieur à ce rythme.

Quelle est la signification de ces chiffres ?

La première idée qui s'en dégage est que nous avons estimé devoir recommander un effort particulier pour favoriser les investissements productifs. Il est apparu, en effet, que nous avions pris au cours du IV<sup>e</sup> plan un retard en ce domaine, la croissance rapide de la consommation, liée à la croissance rapide des rémunérations diverses, ayant entraîné une baisse sensible de l'investissement, aussi bien par l'insuffisance de l'épargne que par la dégradation de l'autofinancement.

Certes, la question est posée de savoir à qui doivent profiter les plus-values résultant de l'investissement...

**M. Robert Manceau.** A Rothschild !

**M. le Premier ministre.** ... et si, dans notre système économique actuel, ces plus-values ne vont pas trop exclusivement au capital ; mais cette question doit être séparée de la question du montant des investissements.

Il est nécessaire, il est vital que notre pays, non seulement cesse d'aggraver son retard par rapport aux autres pays européens, mais encore amorce délibérément un redressement.

En adoptant, pour les investissements productifs, un taux d'accroissement égal au taux d'expansion, en prévoyant que l'autofinancement, qui est tombé à 60 p. 100 de l'investissement, remontera à 70 p. 100, nous avons pris des dispositions modérées, ces pourcentages restant inférieurs à ceux que connaissent les autres pays de la Communauté européenne, en particulier à ceux de l'Allemagne.

Il apparaît donc que ces objectifs constituent un minimum et qu'il est du devoir des dirigeants d'attirer solennellement l'attention du pays sur les conséquences graves qu'aurait pour les générations futures le fait de consacrer moins à l'investissement et davantage à la consommation (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.), c'est-à-dire de sacrifier à un supplément de confort individuel immédiat les bases mêmes de l'expansion de demain. L'effort que chaque père et chaque mère de famille sait devoir consentir pour préparer l'avenir de ses enfants, les générations adultes doivent le consentir pour préparer l'avenir des jeunes générations. Tel est notre premier choix. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants. — Murmures sur les bancs du groupe communiste.)

Le second consiste dans la répartition des ressources, laissées disponibles après investissements, entre la consommation et les emplois généraux.

Ici, le choix, moins important peut-être sur le plan économique, est capital sur le plan social. Il s'agit de la conception même que l'on se fait de la vie des Français de demain.

Ce choix, nous l'avions déjà fait lors du IV<sup>e</sup> plan, en majorant la part du produit national consacrée au logement et aux équipements collectifs. L'inflexion donnée par le IV<sup>e</sup> plan avait même été brutale dans le cas des équipements collectifs, parce qu'il avait fallu tenir compte de l'insuffisance manifeste des plans précédents en ce domaine. (Murmures sur divers bancs.) Le V<sup>e</sup> plan accentue très nettement l'effort en matière de logement, où l'investissement progressera en cinq ans de 35 p. 100, à comparer avec une augmentation de 29 p. 100 atteinte pendant les deux dernières périodes de cinq années. J'ajoute qu'il s'agit, selon moi, d'un minimum et que, lors de l'élaboration du plan puis de son application, tous nos efforts doivent tendre à majorer ces taux autant que le permettront nos moyens humains et financiers et la rationalisation industrielle.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** En matière d'équipements collectifs, l'objectif prévu correspond à une majoration des investissements de 54 à 55 p. 100. Si, pendant la dernière période de cinq années, le pourcentage était de 70 p. 100 c'était, je le répète, pour tenir compte du retard pris puisque, de 1955 à 1960, le taux d'accroissement n'avait été que de 35 p. 100.

Pour donner la mesure exacte de l'effort envisagé, je précise que le III<sup>e</sup> plan avait prévu une moyenne d'investissements annuels de huit milliards ; le IV<sup>e</sup> plan, de treize milliards, et que le V<sup>e</sup> plan est marqué par une moyenne annuelle de 20 milliards, le tout en francs constants ramenés à la valeur de 1960.

**M. Théo Vial-Massat.** Applaudissez donc, messieurs de l'U. N. R. !

**M. le Premier ministre.** Cet effort au profit des équipements collectifs traduit une conception de la vie sociale, et nous nous en sommes déjà expliqués lors du débat sur le IV<sup>e</sup> plan.

Il s'agit de permettre la création d'un ensemble d'équipements qui fournissent non seulement les infrastructures indispensables à la vie moderne, mais aussi le cadre nécessaire, selon nous, pour que les individus puissent développer harmonieusement leurs facultés, pour que soit rendue plus humaine la société industrielle et urbaine, pour que le progrès technique n'écrase pas l'homme, en un mot pour sauver les bases de notre civilisation. Là est la seule raison des légers sacrifices demandés à la consommation, dont nous avons prévu qu'elle augmenterait de 24 à 25 p. 100 en cinq ans, soit à un rythme légèrement inférieur à celui de l'expansion. Notons, qu'à ce rythme le niveau de vie des Français doublerait en seize ans environ, ce qui n'a jamais été réalisé sur une période aussi longue dans le passé. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Je me permets de faire observer aux députés du groupe communiste que plusieurs d'entre eux sont inscrits dans le débat, et pour un temps fort long. Il serait donc préférable qu'ils écoutent en silence M. le Premier ministre, en attendant les interventions de leurs orateurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le Premier ministre.** Je précise ici à nouveau que je n'entrerai pas, au cours de cet exposé introductif, dans les discussions relatives aux répartitions à faire à l'intérieur de la consommation ou des emplois généraux. D'abord parce que nous sommes encore au stade des orientations et que cette répartition se fera dans la phase ultérieure, notamment à la lumière de vos débats. Ensuite parce que, dans son intervention, M. le commissaire général du plan fournira des précisions, au vu desquelles j'imagine qu'un certain nombre de priorités seront réclamées par des orateurs aux dépens de telle ou telle catégorie de dépenses, et que je me réserve d'y répondre à la fin de la discussion.

Je me borne donc à indiquer pour l'instant que, dans la progression des revenus individuels, nous entendons donner la priorité à la revalorisation du revenu agricole et, à l'intérieur des emplois généraux, à la recherche et au logement, puis à l'éducation nationale, aux transports, aux télécommunications et à l'équipement sanitaire et social. Pour le moment, je n'en dirai pas plus, m'en tenant — j'y insiste — au choix entre les grandes catégories. Car ce qui est important, c'est que chacun se rende compte qu'il n'est pas possible d'additionner des priorités et qu'il y a des choix à faire. On peut, par exemple, souhaiter une rapide diminution de la durée du travail ; mais cela veut dire baisse du taux d'expansion, donc moindre amélioration du niveau de vie. On peut souhaiter une augmentation plus forte de la consommation, donc par exemple des salaires ou des revenus de tous ordres ; mais cela signifie moins de logements, moins de routes, moins d'écoles, moins de stades, moins de piscines, moins d'hôpitaux. Ne croyez pas que j'oublie les dépenses militaires, mais je préfère vous laisser tirer les premiers. Si je ne suis pas mort, je répondrai ! (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Faire apparaître la nécessité des options, telle est donc sans aucun doute une des données essentielles d'un plan, une des justifications fondamentales de la planification elle-même, et le mérite premier du débat qui s'ouvre aujourd'hui. Le plan n'est pas une liste d'aspirations, c'est une création continue, c'est une œuvre de raison, raison ardente et humaine, mais raison. En débattre publiquement, devant le pays, constitue un acte de foi dans le bon sens des Français, dans leur capacité de regarder en face leur avenir, dans leur volonté de prendre les moyens d'atteindre les objectifs.

Parmi ces objectifs, un certain nombre dépendent de l'Etat, et ceux-là devront être atteints, sous réserve, bien sûr, du jeu des « indicateurs d'alerte » et dans la mesure où le Gouvernement peut préjuger son propre avenir.

**M. Roger Souchal.** Il peut être rassuré à cet égard.

**M. le Premier ministre.** Les autres dépendent de l'effort collectif et individuel des Français, et si nous inscrivons ces objectifs dans un plan, c'est parce que nous avons confiance dans la France et dans les Français.

Mais parmi tous les aspects du plan, il en est un sur lequel je voudrais insister et qui est l'aspect social. Certes, dans ce que je viens de dire, il y a un appel à la sagesse de nos compatriotes, et certains s'empresseront d'y voir une invitation à l'austérité qu'ils affecteront de confondre avec la volonté de freiner le progrès social.

Il va de soi qu'il n'en est rien. Notre seule préoccupation, en parlant de la nécessité des choix, est de définir les bases solides d'un véritable progrès social. Ce progrès social, dont le IV<sup>e</sup> plan avait fait un impératif prioritaire, nous entendons le poursuivre et le développer. Seuls les éléments d'ensemble apparaissent dans un rapport sur les orientations, et il y aura lieu, au cours de ce débat comme dans la rédaction du plan, d'apporter des précisions complémentaires : qu'il s'agisse par exemple de la progression des prestations sociales et familiales ; qu'il s'agisse de l'effort à faire pour la revalorisation des revenus agricoles ou pour celle des bas salaires ; qu'il s'agisse de la part à donner dans notre politique du logement à la construction de logements sociaux plus nombreux et de meilleure qualité de même qu'à l'amélioration de l'habitat rural ; qu'il s'agisse encore d'une politique de répression de la fraude fiscale, largement entamée mais qui a besoin d'être délibérément accentuée.

Ces divers chapitres seront traités largement dans le plan définitif et pourront être discutés ici plus à fond. Il en est de même de la régionalisation du plan et de la répartition des investissements, de telle sorte qu'aucune de nos régions ne reste à l'écart du mouvement vers le progrès, répartition qui ne pourra être précisée que dans le plan lui-même à son stade ultérieur et après consultation des commissions de développement économique régional. Je voudrais aujourd'hui me contenter d'insister sur la tentative que nous allons faire d'introduire pour la première fois dans le V<sup>e</sup> plan un essai de programmation en valeur, fondement indispensable d'une véritable politique des revenus.

Précisons une fois de plus à ce propos qu'il ne s'agit pas de fixer arbitrairement et autoritairement la progression des revenus de chacun. Il s'agit encore moins de s'en prendre par principe, comme on l'a dit, à la progression des salaires, il s'agit simplement d'éclairer ce que peut être la progression réciproque des grandes masses de revenus — salaires, prestations sociales, revenus agricoles, profits — si l'on veut favoriser une plus large accession de tous aux fruits de l'expansion en même temps que réduire les inégalités.

Une telle politique pour être menée à bien ne demandera pas seulement une action résolue de l'Etat, notamment en matière fiscale. Elle demandera aussi une large collaboration des représentants des professions et des catégories sociales, c'est-à-dire des organisations syndicales que nous ne prétendons pas intégrer à l'action gouvernementale, mais que nous souhaitons profondément associer à la définition de cette action. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

La tâche, je ne me le dissimule pas, est difficile et demandera de la part de tous beaucoup de tact et parfois un effort pour se contrôler soi-même et ne pas céder d'un côté à la tentation de la décision arbitraire, de l'autre à celle de la revendication pure. Nous avons, je l'espère, assez de bonne volonté et assez de foi pour être capables de l'entreprendre et pour persévérer en dépit des obstacles ou même des échecs.

C'est qu'en effet, mesdames, messieurs, le plan n'est pas à nos yeux un document technique élaboré par des spécialistes. Il est la preuve de notre volonté de ne pas nous abandonner aux événements, de refuser la loi du laissez-faire qui est en ces matières sœur de la fatalité, alliée de la fortune et complice de l'injustice. Il est un effort pour dominer les faits économiques, pour leur imposer notre marque, la marque de notre raison et de notre cœur. Il est aussi la démonstration de la volonté de la France de vivre et de grandir, de se hisser au niveau de la concurrence internationale la plus sévère, d'assurer à l'intérieur d'elle-même le développement le plus harmonieux possible de ses régions, l'égalisation des chances individuelles et le rapprochement des conditions. Il est et il veut être, en fin de compte, l'affirmation que les Français entendent maîtriser leur destin et se construire une avenir de prospérité et de justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Monsieur le président, je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner la parole à M. le commissaire général du plan.

**M. le président.** En application de l'article 56, alinéa 3, du règlement, la parole est à M. le commissaire général du plan d'équipement et de la productivité. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T., du groupe des républicains indépendants, du centre démocratique et sur divers bancs.*)

**M. Pierre Massé, commissaire général du plan d'équipement et de la productivité.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, il y a deux ans et demi, j'avais pour la première fois l'honneur de monter à cette tribune pour commenter le IV<sup>e</sup> plan. Je ressens aujourd'hui tout le prix de cet honneur renouvelé, mais je ressens aussi la difficulté de la tâche qui m'est dévolue.

En effet, comme vous l'a dit M. le Premier Ministre, il ne s'agit pas de commenter aujourd'hui le V<sup>e</sup> plan, mais les options qui commandent sa préparation. C'est une procédure nouvelle que vous avez souhaitée, qui permet de centrer les débats sur l'essentiel, mais qui, par sa nouveauté même, appelle un style inédit de présentation et de discussion. Je n'ai donc pas, comme un bon bureaucrate, le solide appui d'un précédent et j'espère que cela me vaudra quelque indulgence de votre part.

La préparation des options commence par une évaluation de notre économie, de ses ressources, de ses besoins, de ses problèmes. Je résumerai cette évaluation en ces quelques mots : les données fondamentales sont favorables, mais, comparativement à 1962, les perspectives sont un peu plus contraignantes.

Les données fondamentales sont favorables parce que nous disposons de tous les facteurs modernes de la croissance : le progrès technique et scientifique, la capacité d'investissement, le nombre et la qualité des hommes ; en particulier la montée de la jeunesse se poursuit et des générations plus nombreuses et plus instruites atteignent l'âge du travail.

Les perspectives sont cependant plus serrées pour deux raisons. La première est que, ces dernières années, la consommation a mordu sur la part de l'investissement. Notre devoir envers les générations qui viennent est de redresser cette situation, qui avait d'ailleurs fait l'objet d'un avertissement répété dans les deux derniers rapports d'exécution sur le IV<sup>e</sup> plan.

Le deuxième fait à considérer est que l'excédent de notre commerce extérieur, qui avait atteint 7.800 millions de francs actuels en 1960, a fortement rétrogradé et que, suivant les évaluations les plus récentes, il disparaîtra en 1965. Nous n'aurons donc plus cette ressource à notre disposition.

Ces symptômes pourraient inspirer de l'inquiétude si rien n'avait été fait pour les combattre. Tel n'est pas le cas en raison de la politique de stabilité pratiquée depuis un an. Ils ne peuvent cependant être négligés lorsqu'on procède à l'évaluation de notre situation. Au surplus, le réalisme de nos jugements n'est-il pas la meilleure garantie de notre avenir ?

La première option du V<sup>e</sup> plan a déjà été prise lorsque nous avons signé le traité de Rome et décidé la libération de nos échanges. Quelles que puissent être les péripéties à venir, il y a dans ce processus quelque chose d'irréversible. C'est ce que le rapport appelle notre renonciation à la sécurité ruineuse du repliement.

L'ouverture de nos frontières a exercé en effet sur notre économie une action stimulante et bénéfique. S'il m'est permis d'exprimer une opinion personnelle, je dirai qu'elle a été stimulante et bénéfique parce qu'elle a été à la fois délibérée dans son principe et échelonnée dans son application. Notre industrie a eu à la fois l'obligation et le temps de s'adapter à cette ouverture. Volonté et progressivité : ce qui a valu pour hier vaudra encore pour demain.

Le choix ainsi fait nous impose, dans un contexte de concurrence internationale croissante, d'équilibrer notre commerce extérieur, plus exactement de dégager le léger excédent nécessaire pour équilibrer notre aide aux pays en voie de développement, chiffrée à 1,5 p. 100 de notre production intérieure brute, dans l'attente d'une harmonisation de l'effort des nations industrialisées.

Telle est la condition d'équilibre ou de léger suréquilibre à laquelle il nous faut faire face par tous moyens appropriés. Ces moyens, quels sont-ils ?

Il y a d'abord la stabilité du niveau général des prix, sans laquelle un déséquilibre croissant se produirait entre nos importations et nos exportations. C'est la raison d'être de la politique de stabilité ; c'est la raison d'être du refus de l'inflation dont vous trouvez le témoignage tout au long des pages du rapport ; c'est enfin la raison d'être de l'accent qui est mis dans ce rapport sur la politique des revenus.

Il y a ensuite la progressivité des mesures nouvelles à intervenir et, tout particulièrement, le parallélisme à obtenir entre le progrès des politiques européennes communes et l'abaissement des barrières douanières vis-à-vis du reste du monde.

Il y a enfin la promotion des exportations qui repose sur un vigoureux effort dans un triple domaine : la nouveauté et

la qualité des produits procurés par la recherche technique ; l'abaissement des prix de revient résultant de la modernisation, de la concentration et de la spécialisation ; enfin, la prospection commerciale à l'étranger.

Cette action incombe avant tout à nos entreprises, mais les pouvoirs publics ont le devoir d'encourager et de soutenir leurs efforts.

Cela pose, comme l'a déclaré M. le Premier ministre, le problème de nos structures. En ce domaine, le V<sup>e</sup> plan sera marqué par un chapitre particulièrement vigoureux qui n'est qu'esquissé dans le rapport d'orientation et non développé en détail. Pourquoi ? Parce que ce développement détaillé sera l'œuvre de la seconde phase d'élaboration du plan. Nous disposons, en effet, d'un instrument adapté à cette tâche : il s'agit de l'ensemble des commissions de modernisation, qui siègent rue de Martignac.

Mais il importe, évidemment, que des directives précises et fermes leur soient données au début de l'année prochaine ; j'espère qu'elles résulteront de vos débats.

La première option était une option pour la compétitivité et, par conséquent, pour l'équilibre.

La seconde option est une option pour l'expansion, c'est-à-dire pour les fruits qui en découlent, mais aussi pour l'effort qui la permet. Comment la formulons-nous ?

Cette option comprend, à nos yeux, un ensemble d'éléments liés : modernisation de nos structures agricoles, industrielles et commerciales ; financement d'investissements accrus ; développement intensif de la formation professionnelle ; plein emploi avec réduction moyenne d'une heure trente de la durée du travail réalisée dans le cadre de procédures contractuelles et différenciées en fonction de la situation des branches et des entreprises ; mise en œuvre d'une politique des revenus dans le cadre de la stabilité des coûts de production ; taux d'expansion de la production intérieure brute avoisinant 5 p. 100 par an — c'est l'indice 127-128 en 1970, base 100 en 1965, dont vous a parlé M. le Premier ministre.

La question du choix du taux d'expansion a retenu, à très juste titre, l'attention du Conseil économique et social et celle de votre commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Certains ont tiré argument du fait qu'à la fin de 1964 nous terminions une période de cinq années — encadrée, il est vrai, par deux années moins favorables — au cours desquelles notre expansion aura dépassé ces 5 p. 100. Mais le problème qui se pose à nous est d'une autre nature. Il n'est pas de déterminer la croissance maximum physiquement possible dans un état donné de notre appareil productif. Il est d'apprécier la croissance maximum économiquement réalisable sans surchauffe.

Or, avant que les limites physiques de l'expansion aient été atteintes, on se heurte, dans beaucoup de domaines, à la loi des rendements décroissants. Il faut par exemple aller chercher les hommes et les ressources de plus en plus loin. On se heurte aussi à des effets de marché, je veux dire à des surenchères qui se développent dans la rémunération des facteurs de production rares.

On ne peut donc pas se placer à la limite physiquement possible sans encourir la surchauffe et sans être contraint, par la suite, de prendre des mesures qui réduisent le taux de l'expansion. Or le but que nous nous proposons, c'est de rendre maximum le taux de notre expansion réelle et non de rendre maximum le taux inscrit dans un document avec le très grand risque de devoir le réduire par la suite. Il faut donc prendre une marge de sécurité difficile à apprécier, je le reconnais, dans l'état actuel de nos connaissances économiques.

Dans notre analyse, nous avons procédé par comparaison. Il n'a pas été possible de tenir jusqu'au bout et sans surenchère les 5,5 p. 100 inscrits dans le IV<sup>e</sup> plan. Toutes choses égales d'ailleurs, il faudrait donc viser plus bas. On aurait pu envisager de prendre une marge de sécurité de 1 p. 100. Mais elle m'a paru excessive parce que la surchauffe qui s'est produite tenait à la fois aux facteurs permanents de notre économie et à l'impact des rapatriements d'Algérie.

Comme cette seconde circonstance ne se reproduira pas et que nous avons seulement à surmonter la première, à savoir les tendances permanentes de notre économie à l'inflation depuis vingt ans et je dirai même depuis quarante ans, il nous a semblé qu'une marge de sécurité de 0,5 p. 100 serait suffisante pour nous garantir et c'est ce qui a conduit, par cette analyse comparative dont j'ai parlé, à retenu et à proposer au Gouvernement le taux de 5 p. 100 au lieu de 5,5 p. 100.

Maintenant, cette objection peut être faite : toutes choses sont-elles égales ? Bien entendu, notre attention s'est portée sur ce point. Il y a des facteurs favorables, comme la réduction du service militaire ; il y a des facteurs défavorables, comme la réduction progressive de nos réserves de main-d'œuvre agricole. Au total, aucune des deux tendances opposées ne nous a paru

l'emporter d'une manière significative. C'est pourquoi, au stade actuel de nos études, nous avons choisi ce taux de 5 p. 100.

Je souligne l'expression « au stade actuel de nos études ». Il est bien évident, en effet, que les travaux approfondis qui seront effectués l'année prochaine dans nos commissions de modernisation et dans les commissions de développement économique régional, nous apporteront des éléments d'appréciation supplémentaires. Il est possible que ces éléments modifient les évaluations auxquelles nous nous sommes livrés jusqu'à présent, qu'ils les modifient en plus ou en moins, évidemment, selon qu'il s'agira d'un élargissement ou d'un rétrécissement du possible, selon qu'il s'agira de potentialités que nous n'aurions pas aperçues ou d'obstacles qu'au stade actuel nous aurions sous-estimés.

Nous vous communiquerons dans un an ces études et l'appréciation que nous porterons en définitive. Il faut ajouter qu'en cours d'exécution du V<sup>e</sup> Plan, le dispositif des indicateurs d'alerte nous permettrait de rectifier, s'il y avait lieu, les erreurs d'appréciation initiales entraînant un dérapage des prix ou, à l'inverse, l'apparition du sous-emploi.

C'est par cet étagement de mesures que nous nous protégeons contre les erreurs de prévision toujours possibles.

A ce sujet, je rappelle qu'au printemps de 1963 à la suite d'études statistiques extrêmement sérieuses, on avait cru pouvoir annoncer l'apparition du chômage en automne. Ce chômage n'est pas apparu. Il ne faut pas incriminer les statisticiens, mais la difficulté de telles évaluations. C'est pourquoi nous procédons par stades successifs avec des dispositifs en quelque sorte expérimentaux qui nous garantissent contre les imperfections de la théorie.

Quoi qu'il en soit, on nous a demandé quelles seraient les conséquences du choix d'un taux plus élevé, par exemple 5,5 p. 100 par an. J'observerai d'abord qu'un relèvement de rythme, si avantageux puisse-t-il être par la suite, commence d'abord pour coûter. Il faut travailler plus ou consommer moins pour investir davantage, et c'est seulement ensuite que l'on récolte. Il est parfaitement concevable qu'une telle position soit envisagée ; ce serait même un arbitrage courageux en faveur de l'avenir et au détriment du présent.

Mais il faudrait pour cela réaliser d'une manière régulière un taux d'investissement très élevé que nous n'avons atteint que tout à fait exceptionnellement dans la période de vingt années qui vient de s'écouler.

En outre le problème a d'autres aspects. Vous savez que notre hypothèse, ou plutôt notre condition d'équilibre du commerce extérieur a été jugée par certains trop optimiste, et nous avons encouru des reproches à ce sujet. Je dirai simplement que cet optimisme serait encore beaucoup plus grand avec un taux d'expansion plus fort qui obligerait à un surplus d'importations pour l'approvisionnement de nos industries.

Ensuite et surtout, une croissance plus rapide accentuerait la tension des prix et des revenus. Au-delà d'un taux que je ne me hasarde pas à préciser en raison de ce que viens de dire, mais qui me paraît se situer entre 5 et 6 p. 100, il faudrait, pour empêcher ce dérapage des revenus et des prix, une politique des revenus beaucoup plus forte que celle qui est préconisée dans le rapport : une politique des revenus qui devrait obliger à respecter les normes ou, tout au moins, pénaliser les dépassements. Or si, récemment, un amendement opposé au principe de la politique des revenus a été repoussé à une forte majorité par le Conseil économique et social, beaucoup de réticences se sont manifestées quant aux modalités d'application de cette politique et je pense qu'il y aurait eu une quasi-unanimité pour repousser des modalités contraignantes ou pénalisatrices. C'est pourquoi il ne nous a pas paru possible de proposer ce taux de 5,5 p. 100.

Il est certes toujours possible de dresser un tableau d'échanges inter-industriels à 5,50 p. 100. Mais c'est un tableau équilibré par construction qui ne fait apparaître que les lumières, je veux dire un peu plus de production, un peu plus de consommation, un peu plus d'investissement au cours de l'année terminale et qui dissimule les ombres, je veux dire les tensions, les risques, les contraintes en cours de cheminement. Or, pour emprunter une image poétique au *Cimetière marin* :

... rendre la lumière  
Suppose d'ombre une morne moitié.

Et ce qui manquerait dans la projection à 5,5 pour 100, ce serait précisément cette « morne moitié ». Un tableau sans ombres n'est ni réaliste ni vrai : il abuse plus qu'il n'instruit. On reproche parfois au plan d'être générateur d'inflation. Je conteste cette critique. Mais je n'ai le droit de la contester qu'en fonction de ma propre rigueur.

Une autre politique serait à l'inverse possible. Et, comme elle serait réalisable sans surchauffe, la projection qui l'illustre est, cette fois, significative. Elle fait l'objet de la variante, à l'indice 120, c'est-à-dire au taux de progression moyen de 3,7 pour 100 par an. On m'a dit au Conseil économique et social

que c'était une variante-repoussoir. Je dirais plus volontiers qu'elle correspond à une autre politique : celle qui dispose par priorité de notre potentiel de croissance en faveur de la réduction de la durée du travail, car la variante 120 est, en réalité, une variante 40 heures de travail par semaine. Il est d'ailleurs facile, par de simples règles de trois, de définir toute une série de variantes intermédiaires qu'on désirerait retenir. Nous avons proposé et le Gouvernement a décidé de ne pas retenir ces variantes faibles parce qu'elles rendraient impossible, selon nous, de répondre d'une manière acceptable aux besoins individuels et collectifs de notre époque. Mais je reconnais que cette variante faible est cohérente en soi. Il est cohérent d'opter contre l'expansion et contre l'effort, de même qu'il est cohérent d'opter, comme le fait le rapport, pour l'expansion et pour l'effort. Ce que la cohérence interdit, c'est d'opter pour l'expansion et contre l'effort.

La troisième option du V<sup>e</sup> plan tend à un redressement de l'investissement productif dont la progression s'est ralentie en 1963 et 1964. Il y va de notre compétitivité, de notre expansion, du maintien du plein-emploi. Nous avons choisi un indice 127-128, le même que pour la production. C'est un minimum pour la vigueur future de notre économie, comme vous l'a dit M. le Premier ministre.

Dans la seconde phase des travaux du plan, à mesure que le problème d'un financement non inflationniste des investissements sera résolu, nous examinerons la possibilité de faire mieux.

La quatrième option tend à définir la part relative de la consommation des particuliers et des emplois généraux dans les ressources tirées de la production.

Comme la production intérieure brute et les investissements productifs progressent au même rythme, les ressources disponibles pour la production des particuliers et pour les emplois généraux progressent elles-mêmes à un taux avoisinant 5 p. 100 par an. Mais, ici, il ne faut pas perdre de vue que la population totale de notre pays augmentera de 1 p. 100 par an entre 1965 et 1970. Dans ces conditions, les ressources disponibles par tête ne progresseront que de 4 p. 100 par an environ. Comme, pour des raisons que je développerai plus longuement dans un moment, il a paru nécessaire de privilégier les emplois généraux, cela veut dire que la progression de la consommation par tête doit se tenir quelque peu au-dessous de 4 p. 100 par an. Le rapport propose le taux de 3,5 p. 100 par an, ce qui correspond à 4,5 p. 100 pour la consommation globale, ces 4,5 p. 100 représentant eux-mêmes l'indice 124-125 pendant les cinq années du plan.

Il s'agit, en l'espèce, d'une option de sagesse, et non d'austérité, qui permettrait de doubler le niveau de vie en moins de vingt ans tout en assurant un développement considérable des investissements sociaux et en permettant de faire face à l'ensemble de nos charges nationales. Il reste cependant que la réalisation d'un tel objectif suppose que des mesures soient prises pour assurer une progression raisonnable et une forte stimulation de l'épargne.

Dans ces conditions, pour les emplois généraux, l'indice s'établit à 139-140. La cinquième option consiste à le moduler entre les diverses grandes catégories. Nous ne vous apportons pas aujourd'hui une modulation détaillée, nous ne vous apportons pas les programmes concernant l'équipement scolaire, sanitaire, routier, téléphonique. La détermination d'un arbitrage raisonnable entre ces différentes catégories est en cours, mais elle n'est pas achevée et l'arbitrage qui vous est présenté porte sur les consommations des administrations civiles et militaires, le logement et l'ensemble des équipements collectifs.

La consommation des administrations, au sens de la comptabilité nationale, comprend des achats de matériels et d'équipements à l'exclusion des soldes et des traitements. Dans l'esquisse proposée, la consommation des administrations civiles est à l'indice 137-138, principalement à cause du développement des dépenses de fonctionnement de l'éducation nationale et des frais d'entretien du réseau routier. Les achats des administrations militaires, à l'indice 134-135, correspondent à l'exécution du programme militaire à long terme, c'est-à-dire à la modernisation de nos forces armées.

La contrepartie de cette modernisation est que les soldes et traitements seront à l'indice 117, de sorte que le total des dépenses militaires progressera au même indice que la production intérieure brute.

Le logement sera à l'indice 134-135. J'attire votre attention sur le fait que c'est un indice qui recouvre à la fois la construction neuve et le gros entretien, de telle sorte que la construction de logements sera à un indice un peu supérieur, et le gros entretien à un indice un peu inférieur.

En termes concrets, l'orientation proposée correspond à la construction de 470.000 logements en 1970, avec une amélioration de 10 p. 100 en dimension, qualité et équipement, et avec un effort d'amélioration de l'habitat ancien. Cette orientation recou-

vre un choix dont on a peu parlé, mais qui est cependant réel. Il aurait été possible de prévoir un nombre de logements un peu supérieur, en réduisant l'effort de qualité. Il aurait été également possible d'augmenter l'effort de qualité en prévoyant un nombre de logements un peu inférieur. Le choix du Gouvernement a tendu à répondre à des besoins qu'il sait pressants et légitimes, sans aller jusqu'à construire des habitations qui, dans dix ou quinze ans, ne répondraient plus au niveau de vie de leurs occupants.

Je soulignerai que l'objectif de 470.000 logements s'inscrit dans le cadre tracé par la commission nationale de l'aménagement du territoire, celui d'un programme de 10 millions de logements à construire d'ici à 1985.

On peut même dire qu'avec 470.000 logements nous prendrons un peu d'avance sur la progression régulière qui conduirait aux dix millions de logements d'ici à 1985. Il est d'ailleurs légitime de prendre cette avance, à cause de l'importance et de l'urgence des besoins.

Pour les équipements collectifs eux-mêmes, est proposé l'indice 154-155, le plus élevé de tous. Ils comprennent les investissements, agricoles, urbains, scolaires, culturels, sanitaires, routiers, téléphoniques, etc. A cette catégorie a été rattachée, en outre, la recherche scientifique dont l'importance primordiale n'a pas besoin d'être soulignée.

Je dirai même — sans trahir le secret d'une décision qui n'est d'ailleurs pas encore prise — que, pour la recherche scientifique, nous proposerons un indice encore plus élevé que l'indice moyen de 154-155.

La catégorie des équipements collectifs avait bénéficié de l'indice le plus élevé du IV<sup>e</sup> plan — 150 en quatre ans — de sorte qu'un véritable changement de cadence a déjà pu intervenir.

Cependant les besoins restent pressants et considérables et ne permettent pas d'envisager une pause. C'est ce qui justifie cet indice 154-155, en léger retrait sur celui du IV<sup>e</sup> plan, puisque l'un était prévu pour quatre ans et l'autre pour cinq ans. Il reste cependant le plus élevé des emplois de notre production.

A quoi tient l'importance des besoins dans ce domaine ? D'abord à l'augmentation de la population et aux migrations dues au mouvement d'urbanisation.

Ensuite, à l'insuffisance du niveau actuel d'équipement dans certaines régions et certains secteurs. En troisième lieu, nous devons tenir compte de la nécessité de mettre en application certaines réformes comme celles qui touchent l'enseignement du second degré et les études médicales.

Enfin, nous avons à faire face à un phénomène important et relativement nouveau qui résulte de la diffusion de la prospérité. C'est l'entrée dans la consommation de masse de certains biens et services, comme l'automobile hier, comme le téléphone aujourd'hui, comme la télévision demain.

Le Gouvernement a été sensible aux appréciations portées dans ce domaine par le groupe de prospective de 1985. Je cite : « Peut-être, en fin de compte, la dimension nouvelle de ces équipements collectifs, la nécessité d'accéder aux disponibilités financières qu'ils exigeront et la manière dont ils seront choisis constitueront-elles un des aspects les plus importants et les plus délicats de notre future économie. »

Dans un proche avenir, nous aurons à effectuer, comme je vous l'ai dit, des dosages délicats pour concilier deux ordres de considérations qui n'ont pas, *a priori*, de commune mesure. Nous devons tenir compte, d'une part, de la hiérarchie qualitative des besoins dont certains sont de très haute valeur dans notre esprit et dans notre sentiment — l'enseignement, le logement, la santé — et, d'autre part, du poids de certains autres besoins dans une échelle quantitative — le téléphone et les routes.

Le Gouvernement a retenu à cet égard la priorité que le Conseil économique et social a proposé de donner aux équipements concernant l'enseignement. Il ne s'agit pas toutefois, comme l'écrit M. Chardonnet dans son rapport, « de donner aux crédits pour l'enseignement un pourcentage d'accroissement nécessairement plus élevé qu'aux autres équipements collectifs, car compte tenu de leur part déjà importante dans la répartition des équipements collectifs, l'affectation d'un pourcentage plus élevé de croissance pourrait se traduire par celle de sommes très importantes, voire trop importantes en valeur absolue. Il s'agit, après avoir calculé les besoins minima, adopté toute les méthodes d'économie sur les coûts de construction et répudié toute dépense inutile et *a fortiori* excessive, d'attribuer à l'équipement scolaire durant le V<sup>e</sup> Plan les crédits strictement indispensables pour assurer un service public essentiel à la vie de la nation ».

Les options que je viens de résumer correspondent au contenu traditionnel des plans français. Je veux parler de ce que nous appelons, dans un langage peut-être particulier, la programmation en volume ou en quantité physique.

Je dois vous présenter maintenant des options de caractère nouveau, découlant d'un premier essai de programmation en valeur. Celle-ci, qui constituera le cadre de la politique des revenus, permet de faire ressortir des orientations pour l'évolution des grandes masses de revenus, ainsi que des indications sur l'évolution des finances publiques et sur l'équilibre de l'épargne et de l'investissement. Tous les chiffres que je vais citer maintenant ont été établis à niveau général des prix constants. Ils représentent donc — et cela est très important — des progressions en valeur réelle, qui, par suite, n'ont aucune commune mesure avec les chiffres de progression en valeur nominale auxquels les périodes d'inflation nous avaient habitués.

Nous avons pris comme point de départ l'extrapolation des tendances récentes, mais nous y avons apporté un certain nombre de corrections pour des raisons économiques ou sociales.

La première correction touche les revenus agricoles. L'orientation proposée est, dans des conditions climatiques moyennes bien sûr, une progression du revenu par exploitation agricole de 5,3 à 5,5 p. 100 par an, supérieure d'environ deux points à la progression proposée pour les salaires et les revenus bruts des exploitations individuelles. L'évolution des prix agricoles dans le Marché commun devrait nous aider à atteindre cet objectif, l'ajustement se faisant, le cas échéant, sur les avantages fiscaux et sociaux accordés aux agriculteurs.

La seconde correction touche l'autofinancement brut des entreprises. Cet autofinancement brut s'est dégradé ces dernières années, les coûts de production augmentant plus rapidement que les prix. Il y a dans cette évolution une des causes du ralentissement des investissements, ralentissement dangereux pour notre expansion et pour notre compétitivité. Il a paru nécessaire de redresser la situation en revenant au taux d'autofinancement brut que nous avons connu en 1960, soit 70 p. 100, qui d'ailleurs est inférieur à celui que connaissent nombre de pays voisins.

La troisième correction est due à un effort vers la vérité des prix. Il s'agit de poursuivre la politique de relèvement des loyers des immeubles anciens selon des modalités progressives et équitables pour rétablir l'unité du marché du logement. Il s'agit aussi de remettre progressivement les tarifs des services publics en harmonie avec leur coût.

La quatrième correction touche les prestations sociales. Selon une étude récente, il faudrait un indice 145, toujours en valeur réelle, pour suivre la progression des consommations médicales, tenir compte de la venue à maturité des régimes de retraites, et faire évoluer les prestations familiales et les retraites proportionnellement aux salaires. Il faudrait un indice encore supérieur en cas de mesures sociales nouvelles. Or il n'a pas été possible d'intégrer l'indice 145 dans un équilibre d'ensemble, principalement en raison de ses lourdes répercussions budgétaires. Cette difficulté n'est pas nouvelle pour notre pays. Dans le passé, d'ajustement partiel en ajustement partiel, elle s'est résolue le plus souvent au détriment des prestations familiales dont la progression n'a pas un caractère automatique. Il serait certes possible de laisser ouvert le recours à de parcelles pratiques. Il a paru plus équitable et plus digne d'entreprendre un examen d'ensemble du problème. A cet effet, le Gouvernement fait mettre à l'étude les conséquences sociales, économiques et budgétaires d'un indice 138-140 qui situerait les prestations sociales au niveau le plus élevé après les équipements collectifs.

Deux commissions ont été réunies pour examiner, l'une des problèmes de structure intéressant l'ensemble des régimes de sécurité sociale, l'autre les problèmes particuliers de l'assurance maladie. Enfin, dans le cadre des travaux d'élaboration du plan, le Gouvernement a décidé, conformément à une suggestion du Conseil économique et social, de constituer une commission des prestations sociales qui permettra à toutes les organisations intéressées de participer à l'examen du développement des transferts sociaux et à l'étude des solutions des problèmes financiers.

De toute manière, des choix auraient été nécessaires du fait de la croissance très rapide de certaines prestations ; mais ces choix seront exposés en toute clarté et pourront être effectués au moment de l'approbation du V<sup>e</sup> plan, de manière cohérente avec l'ensemble des financements et des contraintes de notre expansion.

Des raisons non négligeables auraient milité en faveur d'une politique plus favorable à certaines des quatre catégories que je viens de mentionner. Mais, dans une première analyse, il s'est révélé impossible de le faire sans compromettre l'équilibre d'ensemble ou sans aboutir, pour d'autres catégories, à des conséquences qui n'ont pas été jugées acceptables.

L'attention doit se porter en particulier sur les salaires et les revenus bruts des entrepreneurs individuels non agricoles qui sont très importants, puisque leur masse totale représente 60 p. 100 des revenus bruts des ménages.

Dans un premier essai, nous avons admis que, de 1965 à 1970, le taux de croissance par tête serait le même, branche

par branche, pour les salaires, d'une part, et pour les revenus bruts des entrepreneurs individuels, d'autre part.

Je précise qu'il s'agit là d'une hypothèse de travail de caractère simplificateur qui ne préjuge pas le contenu futur de la politique des revenus et qui laisse ouverte la possibilité de prendre des décisions politiques tendant à une distribution plus équitable des fruits de l'expansion.

C'est donc sous cette réserve fondamentale que je vous expose les résultats de notre analyse.

Dans ces conditions, le salaire annuel moyen par tête pourrait connaître en valeur réelle une hausse de 2,83 p. 100 pour un salarié ne changeant pas de qualification, de 3,2-3,4 p. 100 pour un salarié bénéficiant d'une promotion moyenne, et enfin de 4 p. 100 si on ajuste à ces 3,2-3,4 p. 100 une part moyenne de prestations sociales.

Les ordres de grandeur que je viens d'indiquer sont en harmonie avec le taux de progression de 3,5 p. 100 de la consommation par tête dont j'ai parlé tout à l'heure.

Il est important de noter que ces progressions de revenus sont globalement compatibles avec la réduction moyenne d'une heure et demie de la durée du travail.

Les chiffres avancés en ce qui concerne la progression des salaires doivent donc être appréciés en tenant compte du préciput ainsi opéré sur notre potentiel de croissance. Je m'excuse de l'aridité de ces chiffres, mais je crois qu'il était nécessaire de les exposer avec précision.

Au cours de l'exécution du V<sup>e</sup> plan, les finances publiques auront à faire face à des accroissements de dépenses, notamment à un changement de dimension de leur concours à la sécurité sociale, qui dépasseront probablement l'augmentation de recettes qu'elles enregistreront. Or, l'objectif de stabilité nous interdit plus fortement encore que dans le passé de fonder nos plans sur une perspective de déficit des finances publiques.

L'équilibre du budget posera ainsi un problème important et difficile dont la solution devra être recherchée dans plusieurs directions, notamment par l'allègement des subventions. C'est pourquoi j'ai parlé de retour à la vérité des prix pour certains tarifs de services publics. Le paiement de ces services à leur juste prix par l'utilisateur qui les reçoit me paraît plus équitable et, en tout cas, plus acceptable que le prélèvement fiscal, et bien davantage encore que le prélèvement aveugle et anarchique qui a été opéré dans le passé par la hausse générale des prix.

L'équilibre de l'investissement et de l'épargne est la dernière, mais non la moindre, des conditions d'une programmation en valeur.

Beaucoup de controverses se sont élevées au cours de ces derniers mois sur les avantages et les inconvénients respectifs de l'emprunt à long terme, de l'autofinancement et des mécanismes qualifiés de transformation.

C'est un sujet que j'ai moi-même abordé autrefois, comme l'a rappelé M. le rapporteur général dans son rapport écrit et, sur le plan des idées et des doctrines, j'y reviendrai peut-être un jour; aujourd'hui, il ne s'agit pas d'idées et de doctrines, mais de nécessités pratiques.

L'effort à consentir pour le financement des investissements est tel que nous devons avoir recours aux trois moyens à la fois : développement du marché financier, redressement de l'autofinancement, recours aux mécanismes de transformation. Dans ce dernier cas, bien entendu, avec les précautions dont M. le ministre des finances a fait état dans son discours et dont M. Pierre Uri a fait état aussi, au moins de juin, dans un article concernant l'inflation en France et à l'étranger.

La programmation indicative en valeur servira de cadre à la politique des revenus que le Gouvernement se propose de mettre en œuvre. Le but de cette politique est double : d'une part, faire en sorte que chaque catégorie sociale ait un accès équitable aux fruits de l'expansion, d'autre part, obtenir que, globalement, la progression des revenus soit compatible avec la stabilité des coûts de production.

L'esprit dans lequel elle est proposée est celui même que définit l'O. C. D. E. dans un rapport de novembre 1962, ce qui montre la grande actualité internationale de ce problème.

Selon l'O.C.D.E., l'expression « politique des revenus » signifie que les pouvoirs publics doivent avoir une opinion sur les conditions dans lesquelles l'évolution des revenus peut être compatible avec leurs objectifs économiques et en particulier avec la stabilité des prix; elle signifie qu'il leur faut s'efforcer d'obtenir l'accord de l'opinion publique sur les principes qui devraient guider la progression des revenus; elle signifie enfin qu'ils doivent chercher à amener la population à respecter de son plein gré les principes directeurs ainsi formulés.

J'ajoute qu'une politique des revenus doit être une politique de tous les revenus. Cela veut dire, en termes précis, que, lors de l'appréciation d'une situation concrète, l'instance chargée d'apprécier — je ne dis pas laquelle — ne pourra en aucun cas porter son attention sur les seuls salaires, mais devra au

contraire considérer simultanément l'évolution des salaires, des profits et des prix de manière à déterminer dans quelle mesure respective les fruits de l'expansion ont bénéficié aux salariés, aux actionnaires et aux consommateurs, qu'il ne faut pas oublier. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et du groupe des républicains indépendants.)

**M. René Sanson.** Très bien !

**M. le commissaire général du plan.** J'en viens maintenant aux options concernant l'aménagement du territoire.

Je n'ai pas besoin de rappeler que la première charte de l'action régionale date de 1950 et qu'elle a été enrichie par les décrets de 1955 dont l'un des initiateurs siège parmi vous. En votant la loi du 4 août 1962 portant approbation du IV<sup>e</sup> plan, le Parlement a voulu faire un pas de plus. Il a entendu que désormais la préparation du plan s'effectue dans le cadre de l'aménagement du territoire, celui-ci étant en quelque sorte l'expression géographique de la société de l'avenir.

Pour donner suite à ces intentions, il fallait une organisation et une procédure. L'organisation mise en place comprend la commission nationale d'aménagement du territoire — la C. N. A. T. pour simplifier — constituée auprès du commissariat général du plan pour étudier la conception, et la délégation à l'aménagement du territoire, chargée d'animer et de coordonner l'action.

Le rapport qui vous est soumis transforme la conception en un projet, intégré dans le plan et portant comme lui sur une étape de cinq années. Je puis dire ici que la collaboration que le délégué à l'aménagement du territoire et moi-même avons eue avec le président de la C. N. A. T. s'est développée de la manière la plus utile dans l'attachement commun à l'œuvre à accomplir.

Je suis convaincu que la suite de la procédure sera marquée du même esprit. Pour la première fois, en 1965, s'ouvrira une consultation régionale accompagnant la préparation technique du plan. Les commissions de développement économique régional qui viennent d'être instituées et dont l'importance est rehaussée par les personnalités qu'elles appellent à leur présidence, participeront largement à la définition des objectifs et des moyens dans le cadre qu'aura adopté la représentation nationale.

Cette œuvre, nous n'en apportons aujourd'hui que les prémices. D'abord parce que, là comme ailleurs, nous n'en sommes qu'au stade des orientations. C'est seulement l'an prochain et après la consultation dont je viens de parler, que nous vous soumettrons des programmes précis.

Nous ne devons pas oublier en second lieu que l'aménagement du territoire est une tâche de longue haleine. Même s'il pouvait disposer de crédits illimités, il rencontrerait des limites dans les structures, les habitudes, les mentalités. Il y a certes une accélération de l'histoire, mais il faut quand même des décennies pour transformer l'œuvre des siècles.

Cependant, à l'échelle collective, 1985 c'est demain, comme 1944 était hier. Que nous poursuivions une expansion équilibrée — et c'est là tout le problème — qu'ainsi en 1985 la moitié des Français habitent des logements de moins de vingt ans, que la moitié des ouvriers travaillent dans des usines de moins de vingt ans, que la moitié des étudiants soient accueillis dans des universités de moins de vingt ans, que la signification de l'esthétique soit restaurée, que l'enseignement concilie la constance de la culture et l'accélération des techniques, quelle transformation et quel rajeunissement ! Et quelle œuvre pour la génération qui l'accomplira !

La politique d'aménagement du territoire traduit une affirmation de volonté. Elle veut permettre à chacune de nos régions de participer, selon ses aptitudes naturelles, selon ses ressources humaines, au grand mouvement d'expansion et de modernisation de notre époque.

Cette politique aura ainsi, en fonction des circonstances, un caractère d'entraînement ou d'accompagnement, suivant la terminologie que vous avez bien voulu adopter en 1962. Je dis entraînement et non assistance, accompagnement et non indifférence. J'emploie ce vocabulaire en me rendant bien compte de ce qu'il a de schématique et des nuances qu'il faudrait lui apporter pour répondre à la diversité d'un pays comme le nôtre. Mais le stade des options principales amène inévitablement quelques simplifications.

Ces options principales quelles sont-elles ?

Les premières concernent l'agriculture qui, omniprésente, n'est pas seulement une économie qui se modernise, mais aussi une société qui se transforme.

Nous devons évidemment nous attacher à développer les aspects positifs de cette transformation et à réduire ses aspects négatifs. Je dirai ici, entre parenthèses, que certaines industrialisations raisonnables du milieu rural sont de nature à faciliter l'évolution des exploitations agricoles en permettant d'absorber la main-d'œuvre excédentaire.



Nous devons en second lieu adapter les productions à la vocation des diverses natures de sol et de climat. Cependant, en matière agricole comme en matière industrielle, la production doit être orientée par les débouchés : débouchés intérieurs d'abord qui, sous l'effet de l'élevation du niveau de vie, marquent un déplacement vers la qualité plutôt qu'un accroissement sensible des quantités ; débouchés extérieurs, ensuite, les orientations du V<sup>e</sup> Plan ayant été conçues en fonction de la réalisation de la politique agricole commune. Celle-ci n'est pas seulement un objectif du V<sup>e</sup> Plan. C'est aussi un objectif prioritaire du Gouvernement dans un contexte diplomatique que vous connaissez tous.

Je rappellerai enfin que dans cette perspective et compte tenu de la loi d'orientation agricole, une des options principales du V<sup>e</sup> Plan, comme je l'ai dit à propos de la programmation en valeur, est une progression prioritaire de revenu par exploitation agricole.

Cela dit, j'en viens à trois des grandes options complémentaires du V<sup>e</sup> Plan : l'industrialisation de l'Ouest, l'axe économique mer du Nord-Méditerranée, la modernisation de la région parisienne.

Nos régions de l'Ouest — et j'entends par-là le Sud-Ouest au même titre que le Nord-Ouest, j'entends même, par une interprétation quelque peu extensive et schématique, le Limousin, l'Auvergne et le Languedoc — sont dans l'ensemble moins peuplées, moins urbanisées et moins industrialisées que le reste du pays. Elles représentent 56 p. 100 de la superficie, 37 p. 100 de la population, 24 p. 100 des emplois industriels. De ce fait, elles ont un niveau de vie plus faible et connaissent des départs plus nombreux. Une des orientations importantes du V<sup>e</sup> Plan est de réduire ces départs. Je dis réduire et non supprimer, car cinq ans, c'est très peu pour renverser un mouvement naturel de cette ampleur. Mais l'important, me semble-t-il, est de commencer.

Dans cette entreprise d'industrialisation, l'Ouest souffre d'un handicap, sa situation excentrique, et possède deux atouts : sa main-d'œuvre et sa façade maritime. Dans cette situation, on peut chercher la solution dans deux directions : l'implantation d'industries lourdes portuaires ou la création d'industries légères peu sensibles aux frais de transport. Comme toujours lorsqu'il s'agit d'un problème difficile, il faut suivre les deux voies simultanément.

Du premier point de vue cependant, il y a une certaine disproportion entre le nombre relativement élevé de nos ports de l'Ouest et le caractère insuffisamment industrialisé de leur hinterland. Aussi est-ce sans doute sur cette industrialisation diversifiée qu'il faut, pour l'instant, le plus compter. Je dis le plus ; je ne dis pas exclusivement.

Nous pouvons nourrir à cet égard un certain optimisme d'action, parce que ces industries que j'ai qualifiées de légères — par opposition à lourdes, non à sérieuses, bien sûr — sont très souvent des industries motrices. Le charbon et l'acier ont tenu au XIX<sup>e</sup> siècle le premier rôle. La primauté passe aujourd'hui à l'électricité, aux carburants, aux matières plastiques, à l'électronique, aux industries nucléaires et spatiales. C'est pourquoi nous avons cru possible d'affecter à l'Ouest un pourcentage de 35 à 40 p. 100 des emplois industriels nouveaux au lieu de 24 p. 100 pour les emplois anciens.

Ce chiffre a été discuté en commission. Je reconnais volontiers que c'est le plus incertain de tous ceux du rapport, parce que nous manquons particulièrement dans ce domaine de bases d'appréciation. Je peux dire qu'il correspond au pourcentage de la population de l'Ouest par rapport à la population française. Je peux dire aussi qu'il me paraît à la fois souhaitable et dans les limites du possible. Mais je ne peux pas le justifier d'une manière plus précise.

Nous avons hésité à l'insérer mais, en définitive, cette inscription nous a paru donner au rapport un caractère plus concret et en quelque sorte plus opératoire. Il serait hasardeux de l'accroître aujourd'hui, mais je ne verrais pas d'inconvénient à ce que les directives adressées aux commissions leur donnent mission d'explorer une telle possibilité.

J'ajoute que des dispositions particulières devraient être prises à l'égard des zones les plus excentrées et les plus difficiles de nos régions de l'Ouest.

C'est là que les nuances dont je parlais tout à l'heure devront être apportées.

Enfin, ce qui importe dans un tel document plus encore qu'un pourcentage, ce sont les programmes d'infrastructure et de formation professionnelle, le régime des aides — primes et prêts — qui tendront à rendre possible le souhaitable.

Je passe maintenant à l'axe économique mer du Nord-Méditerranée, c'est-à-dire à l'ensemble des structures d'accueil et de communication qui remonteront de la Méditerranée vers la Lorraine et vers l'Alsace.

Sur la proposition de la C. N. A. T., le Gouvernement l'a retenu en premier lieu parmi d'autres axes concevables : Océan-Méditerranée, Océan-Suisse, Seine-Moselle, parce qu'il est plus nettement dessiné par la géographie — je pense au sillon rhodanien — et parce que son caractère d'axe européen en même temps que français est plus marqué.

L'option qui vous est proposée aujourd'hui est de décider que le long de cet axe tous les investissements économiquement justifiés seront entrepris en temps utile.

Mais dans les études qui seront effectuées en 1965 pour définir les ouvrages à inscrire au V<sup>e</sup> Plan au titre de cet axe, le Gouvernement ne perdra pas de vue l'équilibre à maintenir entre une réalisation raisonnable de ces ouvrages et les équipements d'infrastructure nécessaires dans nos autres régions, y compris bien entendu celles du Nord-Est et du Sud-Est.

Enfin, la région parisienne doit être dégagée d'activités qui l'encombrent plus qu'elles ne la servent, car elle représente incontestablement une de nos chances dans la compétition européenne.

Aussi doit-elle faire l'objet d'un effort d'aménagement et de modernisation répondant aux besoins de ses habitants et la mettant à même de jouer son rôle national et international dans des conditions comparables à celles des autres grandes régions urbaines de l'Europe.

Nous aurons à définir en 1965 le programme des opérations de toute nature à inscrire à ce titre dans le V<sup>e</sup> Plan.

Plus largement, d'ailleurs — puisque je parle de Paris — nous aurons à nous préoccuper de l'ensemble du bassin parisien, de la couronne des villes qui entourent la capitale, Amiens, Reims, Orléans, Rouen. Je ne nomme pas Tours qui est compris dans les régions de l'Ouest dont j'ai déjà parlé.

Nous aurons à tenir compte aussi du site de développement privilégié que constitue la vallée de la Seine, en premier lieu entre Paris et la mer.

Une série d'études vont être entreprises conjointement dans ce domaine par les différentes administrations intéressées.

Parmi les zones que je n'ai pas encore mentionnées, il en est une dont je voudrais dire un mot : c'est la région du Nord.

Dans cette région, le déclin des activités extractives n'est pas compensé par une croissance suffisante des autres activités.

Il faut chercher les raisons de cette situation dans un vieillissement du cadre urbain et industriel ainsi que dans l'insuffisance de la formation technique donnée aux jeunes travailleurs.

Les remèdes découlent du diagnostic. Ils s'appellent équipement urbain, amélioration des communications, modernisation industrielle, enseignement et formation professionnelle.

Après ce survol régional, il convient de dire que, dans les prochaines années, et sans doute dans les prochains plans, l'aménagement du territoire sera principalement marqué par le mouvement d'urbanisation.

On a estimé que, d'ici à 1985, l'accroissement de la population urbaine sera de douze millions de personnes.

Il faut d'ailleurs dire, pour ceux que ce mouvement effraierait, que la concentration urbaine tendra vraisemblablement à prendre des formes moins compactes que dans le passé. Il se constituera, il a déjà commencé à se constituer, en France comme en Europe, en Europe comme aux États-Unis, des aires métropolitaines qui réalisent une certaine symbiose de l'urbain et du rural.

Une armature urbaine hiérarchisée, allant des métropoles d'équilibre aux villages-centres, offrira à des catégories de plus en plus larges les avantages de ce qu'on pourrait appeler la « citadinisation », en même temps qu'elle devra s'efforcer de réduire les encombrements et la durée des trajets, par un meilleur équilibre de l'habitat et des activités ainsi que par le développement des communications intra-urbaines et inter-urbaines.

Depuis plusieurs années, des programmes d'équipement urbain sont à l'étude dans nos grandes villes ; des études d'armature urbaine sont entreprises dans certaines régions. Les éléments ainsi rassemblés permettront, l'année prochaine, de définir l'étape à réaliser au cours du V<sup>e</sup> Plan.

Parmi les conditions déterminantes de l'exécution, je mentionne au passage le problème foncier et la promotion de l'industrie du bâtiment.

Dans une société où les complémentarités prennent de plus en plus le pas sur les oppositions, les communications ont un rôle croissant à jouer.

Nous aurons, en 1965, à définir l'étape à accomplir au cours du V<sup>e</sup> Plan vers un dessin d'ensemble cohérent, notamment en matière d'autoroutes, de routes rapides, de lignes aériennes intérieures, de télécommunications.

Enfin, le problème de l'eau se posera avec de plus en plus d'acuité dans un nombre de plus en plus grand de régions. La politique d'ensemble qui vient d'être entreprise dans ce domaine devra être poursuivie et renforcée, en se préoccupant, certes, de

la lutte contre la pollution mais en ne perdant pas de vue non plus la régularisation du régime des cours d'eau, notamment dans nos grandes vallées.

Nos départements d'outre-mer connaissent une importante poussée démographique, puisque leur population augmente de 3 p. 100 par an contre 1 p. 100 pour la métropole.

De ce fait, la réduction de l'écart des niveaux de vie pose un problème de grande ampleur.

Pour le résoudre, une conjonction de moyens sera nécessaire : organisation et humanisation de l'émigration, effort financier de la métropole, développement du potentiel local. Par cette dernière expression, il faut entendre non seulement les cultures traditionnelles, mais aussi l'implantation d'industries capables d'exporter et l'accélération de la mise en valeur touristique.

Quant aux territoires d'outre-mer, le Gouvernement a décidé de charger une commission nouvelle de faire la synthèse de leurs programmes de développement en vue de leur insertion dans le V<sup>e</sup> Plan.

En approchant du terme de mon exposé, je me rends compte que je n'ai peut-être pas répondu à certaines de vos préoccupations, mesdames, messieurs. Aussi voudrais-je reprendre brièvement la question sous un autre angle.

Le rapport d'orientation comprend une grande somme d'innovations touchant la signification du plan, la définition des options principales, la programmation en valeur et même, dissimulée dans une annexe, avec une discrétion sans doute excessive et en tout cas très respectée, l'utilisation des calculateurs électroniques.

Il est possible que, dans ce travail d'un style nouveau, nous n'ayons pas toujours atteint exactement notre but.

En particulier, on peut discuter sur la frontière à établir entre ce qui est orientation et ce qui est objectif, programme ou moyen.

Nous avons voulu présenter des options simples, permettant d'engager le débat à un niveau de généralité suffisant.

Certains ont estimé que, de ce fait, par crainte de tirer long, nous avons tiré un peu court.

Un des intérêts de ce débat est précisément de permettre, si possible, de dégager une vue commune sur ce que devraient être des options qualifiées par la loi de « principales ».

Mais je souligne avec force que le fait de réserver certains programmes et certains moyens pour la seconde phase du plan ne signifie nullement à nos yeux qu'il s'agit de problèmes secondaires.

Si, d'ailleurs, le rapport d'orientation n'apporte pas de solutions définitives, il esquisse, dans la plupart des cas, des directions de solution. Il en est ainsi, en particulier, pour le problème essentiel du financement. Aller plus loin, eût été vous apporter non pas les orientations mais le plan lui-même ; eût donc été revenir à des errements dont vous avez pensé qu'ils faisaient trop de place à la technocratie et qu'ils n'en réservaient pas assez à la démocratie.

Les orientations proposées pour le V<sup>e</sup> Plan s'inscrivent dans une perspective de rénovation décisive de notre cadre de vie et de travail, qu'il s'agisse du logement, des équipements collectifs, de l'aménagement du territoire ou des investissements industriels. Elles constituent la première étape de la construction de la France de 1985, qui sera plus différente de la France d'aujourd'hui que celle-ci ne l'est de la France du début du siècle.

Mais pour que cette grande œuvre puisse être efficacement entreprise et, par suite, pour que les orientations puissent, dans un an, être transformées en objectifs, il est nécessaire que certaines conditions soient remplies.

La première — et peut-être la plus importante de toutes — est ce qu'on pourrait appeler la cohérence des comportements.

Il faut que le consommateur et le contribuable se souviennent des choix du citoyen. Notre construction repose sur le demi-point — trois et demi au lieu de quatre — cédé par l'économie de consommation à l'économie de création. Si ce demi-point est utilisé au profit des investissements, il ne peut pas être repris par la consommation sans provoquer un excès de la demande globale et du dérapage des prix.

Le choix d'un indice élevé pour les investissements sociaux signifie donc une fiscalité, des tarifications et une politique des revenus qui assureront la contrepartie de ce choix. Sinon, les indicateurs d'alerte ne tarderaient pas à jouer.

Cette condition nécessaire n'est pas toutefois suffisante. Les ressources dégagées grâce à elle doivent être utilisées non seulement pour le progrès social, mais aussi pour le développement économique qui le conditionne.

Nous devons gagner le combat de la compétition. Les options du V<sup>e</sup> Plan ne prennent tout leur sens que dans cette perspective. C'est pourquoi, à la fin de la vue d'ensemble, nous avons rappelé, parmi les conditions indispensables du succès, la compé-

titivité des entreprises, le financement des investissements et la formation des travailleurs.

Un immense effort industriel est à accomplir pour que l'économie française demeure compétitive et indépendante, pour qu'elle s'affirme comme un partenaire de choix vis-à-vis des autres économies européennes.

Au début de 1965, toutes nos commissions se mettront au travail dans cet esprit et en fonction de ce mot d'ordre.

C'est grâce au bon accomplissement de l'ensemble de ces tâches, à leur diffusion par l'information économique et à l'adhésion réfléchie qui sera donnée à leurs conclusions que les orientations proposées aujourd'hui pourront être transformées en objectifs définitifs.

Je voudrais conclure mon intervention par quelques mots sur la notion même de plan.

Le rapport d'orientation est précédé d'une introduction — que nous avons rédigée avec beaucoup d'attention — sur l'utilité, sur la possibilité et sur la signification du plan dans une économie libérée des contraintes de la pénurie et de plus en plus ouverte sur l'Europe et sur le reste du monde.

La reconnaissance de la complémentarité du plan et du marché, la distinction entre les objectifs et les prévisions, l'introduction des indicateurs d'alerte représentent des pas en avant dans la voie moyenne sur laquelle nous essayons de cheminer entre la planification autoritaire et le laisser-faire intégral.

Peu à peu, notre pratique s'enrichit d'éléments de pensée qui dérivent de la nature des choses et qui ont ainsi quelques chances de s'imposer par la force de la raison.

Ces chances sont d'autant plus sérieuses que les conceptions extrêmes semblent perdre du terrain.

J'ai trouvé par exemple, dans un article récent du grand économiste polonais Oskar Lange, que j'ai eu entre les mains, un ensemble de préoccupations qui sont également les miennes, jusques et y compris son intérêt pour les incitations économiques et pour les calculateurs électroniques.

Au moment où certains parlent de déplanification souple, il ne m'a pas été indifférent de lire les lignes que voici :

« La planification économique est une chose éminemment pratique qui ne se prête pas à une somme et encore moins à un traitement doctrinaire et dogmatique, à une *summa theologica*... Maintenant que l'économie est devenue plus vaste et complexe, les problèmes se posent d'une manière différente... Le problème de la décentralisation de la gestion s'est posé dans tous les pays. »

Je lis encore :

« A condition de disposer d'un système approprié des prix, on pourrait assurer que ce sont précisément les produits demandés avec une plus grande priorité par le plan qui sont les produits les plus avantageux pour l'entreprise. On voit donc comment la question du critère du profit comme mesure de l'efficacité de l'entreprise et le système des prix sont liés l'un à l'autre. »

Des lectures de ce genre me persuadent que la voie que nous essayons de suivre, amendée comme nous essayons de le faire, peut être de nature à rallier un nombre toujours plus grand d'adhésions.

Je souhaite qu'il en soit ainsi du point de vue de la pensée française, mais aussi du point de vue des intérêts français.

Nous pouvons encore, non sans difficulté ni sans risque — vous l'avez vu — élaborer aujourd'hui un V<sup>e</sup> Plan. Je ne suis pas sûr que nous pourrions, dans cinq ans, en élaborer un sixième si un minimum de *consensus* ne s'était pas établi à ce sujet au sein de la Communauté économique européenne.

Des échanges de vues d'un haut intérêt auront lieu prochainement au sein du comité de politique économique à moyen terme qui vient d'être institué à Bruxelles.

Je ne crois pas outrepasser mon rôle en souhaitant que, de vos libres débats sur les options du V<sup>e</sup> Plan, sorte le plus large assentiment aux principes de planification que notre pays s'attache, depuis bientôt vingt ans, à pratiquer, à adapter et à parfaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louis Vallon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. Louis Vallon, rapporteur général.** Mesdames, messieurs, je viens, comme vous, d'apprendre beaucoup de choses intéressantes et j'ai pu vérifier, en quelque sorte, le phénomène de la peau de chagrin.

En effet, au fil des exposés fort brillants et d'une haute technicité de M. le Premier ministre et de M. le commissaire général du plan, je voyais fondre la matière du mien. (*Sourires.*)

Je ne le regrette pas outre mesure car vous en profiterez, puisque je serai plus bref que je ne l'eusse été sans leur concours.

Les décisions vitales du plan sont, au fond — que M. le commissaire général du plan veuille bien m'en excuser — celles que le calcul éclaire le moins, car elles procèdent de l'intuition et de la volonté. C'est pourquoi elles sont d'ailleurs politiques, au sens le plus élevé du mot.

Dans l'esquisse brossée par le Gouvernement sur la fameuse base de 100 en 1965, dont on vous a déjà parlé, l'indice de la production intérieure brute atteindra le niveau 127-128 en 1970, croissant à un taux moyen de 5 p. 100, ce que vous devez commencer à savoir.

L'accroissement annuel de la population totale étant de 1 p. 100 en moyenne, les ressources disponibles par tête d'habitant s'élèveront d'environ 4 p. 100, soit une progression de la consommation privée, par tête, de 3,5 p. 100. Je dirais d'ailleurs plus volontiers que cette progression sera de 3,3 p. 100 mais, monsieur le commissaire général du plan, si vous le voulez bien, nous en discuterons à l'occasion d'une conversation privée.

Je dis tout simplement, parce que je crois que c'est vrai, que cette progression de 3,3 p. 100 — ou de 3,5 p. 100 — posera des problèmes sociaux, et ce n'est pas méconnaître l'importance fondamentale de la croissance des emplois généraux et l'intérêt des investissements collectifs que de l'imaginer.

Avant de décider du contenu du V<sup>e</sup> Plan sur ce point, une bonne technique consisterait, me semble-t-il, à mettre à jour, peut-être plus clairement, les options alternatives qui s'offrent à la nation et à expliciter davantage la répartition entre les classes sociales des fruits et des charges que comporte chacune de ces options.

M. le commissaire général du plan a d'ailleurs fourni des indications sur ce point et j'abrège mon propos.

Un plan ne même tout à fait son nom que dans la mesure où les pouvoirs publics, au nom de l'intérêt national et pour le servir, provoquent un emploi des ressources différent de celui qui eût été le résultat du jeu spontané des forces économiques, dans la mesure, d'ailleurs, où ce jeu est encore spontané. Il en a depuis si longtemps perdu l'habitude que ce mot est probablement une indication qui ne correspond plus à des réalités du temps présent.

Signalons à nouveau l'innovation importante que constitue la programmation en valeur, laquelle permet de définir avec plus de précision que par le passé les objectifs sociaux du plan.

Les options du V<sup>e</sup> Plan commandent, en effet, la politique des revenus qui elle-même commande les incidences sociales des fruits de l'expansion à l'intérieur de fourchettes qui seront précisément fixées par le Plan.

Ces options doivent être appréciées de ce point de vue, singulièrement en ce qui concerne l'évolution des revenus des diverses catégories sociales et aussi de ce qu'on appelle les prestations sociales.

L'essentiel a été dit sur ce point et je n'y reviendrai pas. Quant aux prestations sociales, je crois toutefois que, avant de prendre une décision définitive, il sera bon d'examiner à fond les rapports qui seront présentés par les deux commissions dont on a parlé cet après-midi.

En effet, ce problème des prestations sociales — qui est lié au fait que nous avons beaucoup plus d'enfants et beaucoup plus de personnes âgées à entretenir par des revenus incidents — mérite un examen peut-être plus sérieux que celui qui a conduit trop rapidement à établir une proportionnalité totale entre l'accroissement prévu pour les prestations sociales, en freinant son mouvement ascensionnel jusqu'au niveau qu'avait prévu le rapport Dohler, et l'accroissement des revenus directs du travail.

D'ailleurs toute appréciation sérieuse portée sur le progrès social que doit assurer le V<sup>e</sup> Plan doit tenir compte, non seulement de l'évolution des prestations sociales qui en est un élément important, mais aussi de l'éventuelle réduction de la durée hebdomadaire du travail.

Là encore ma « peau de chagrin » ne me laisse pas grand-chose de nouveau à dire, puisque l'hypothèse de la réduction de la durée du travail, qui est une revendication ancienne, je le rappelle, des syndicats ouvriers, a été étudiée fort clairement par M. le commissaire général du plan.

L'esquisse proposée par le Gouvernement prévoit une réduction limitée et contractuelle portant sur l'ensemble de la période couverte par le V<sup>e</sup> plan, ainsi que la généralisation dite « spontanée » — je ne sais pas très bien pourquoi — de la quatrième semaine de congé payé.

Au point où nous en sommes, un statut légal pourrait sans inconvénient être donné à la quatrième semaine de congé payé, car il reste que les travailleurs des entreprises secondaires se trouvent défavorisés par rapport à ceux des grandes entreprises, ce qui ne me paraît pas convenable à la longue, même si une transition doit être ménagée. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Le rapport du commissariat général analyse trois variantes. J'y reviendrai simplement pour indiquer qu'un abaissement de 10 p. 100 de la durée hebdomadaire de quarante-six heures correspondrait, en fin de période, à une réduction de quatre heures trente de cette durée.

Tenu compte des diverses compensations, telles que l'amélioration du rendement horaire et la réduction de l'absentéisme, la production par personne active serait ainsi réduite d'environ 7 p. 100 et le taux de croissance tomberait, comme l'indiquait M. le commissaire général du plan, à 3,6 p. 100 par an. Il convient de dire que, même avec la venue massive de main-d'œuvre féminine sur le marché du travail et le maintien en activité d'un certain nombre de personnes âgées, la production intérieure brute se situerait, en 1970, au niveau de 120-121, au lieu de 127-128. De plus, la stabilité des prix et notre compétitivité seraient compromises.

J'estime que l'opinion populaire, qui se rend compte de l'importance croissante des investissements collectifs mis à la disposition de tous, approuve cette évolution vers des formes de plus en plus socialisées de la vie que cette croissance entraîne et qu'elle apprécie le supplément de bien-être que chacun en tirera. Par conséquent, cette opinion populaire arbitrerait certainement en faveur de la réduction limitée de la durée hebdomadaire du travail qui est contenue dans l'hypothèse de croissance de 5 p. 100 proposée par le Gouvernement.

Le V<sup>e</sup> Plan, dans ses options principales, n'est évidemment pas le résultat d'un véritable dialogue, quoiqu'il résulte de discussions nombreuses au sein des diverses commissions qui sont rattachées au commissariat général du plan. Une politique claire et cohérente de la masse salariale et des taux de salaires devrait être formulée dans le cadre d'une politique des revenus qui soit, comme l'a rappelé le commissaire général du plan, une politique de tous les revenus et ne concerne donc pas seulement 70 p. 100 des Français actifs, les salariés. Un effort doit donc être tenté pour rendre analysable la situation des revenus de chacune des diverses catégories sociales des Français.

En effet, il n'existe aucun mécanisme de distribution du produit et du revenu additionnels suscités par l'investissement et l'innovation. La discussion des conditions les meilleures de cette distribution devrait être la pierre angulaire d'une véritable économie concertée vers laquelle, à mon avis, nous devrions tendre. Affirmer, comme le fait le rapport du commissaire général du plan, que la stricte limitation de la croissance de la consommation privée doit favoriser la reconstitution d'une marge plus large d'autofinancement des entreprises, c'est admettre implicitement qu'elle s'opérera aux dépens des salariés qui consacrent près de 100 p. 100 de leurs ressources à la consommation. En effet, nous sommes — il faut le dire — dans un régime de concurrence très imparfaite qui régit des entreprises peu nombreuses en présence, bien sûr, et en concurrence, si l'on veut, mais qui s'entendent entre elles fort souvent.

Que veut faire le Gouvernement contre certains monopoles abusifs, en particulier en ce qui concerne la fabrication des biens dits intermédiaires, c'est-à-dire de ceux qui n'appartiennent pas à la production finale, c'est-à-dire à la consommation ou à l'investissement ?

Je pose la question, car je crois qu'elle se posera à tout Gouvernement soucieux d'agir dans le sens de l'intérêt général au cours de l'application du V<sup>e</sup> Plan.

Restant sur ce point, comme sur d'autres, à l'école du général de Gaulle, j'estime aussi qu'une large majorité de cette Assemblée doit être favorable à ce que les personnels des entreprises, sous une forme appropriée qui reste à définir, deviennent créanciers d'une part de l'épargne d'entreprise investie par autofinancement, étant entendu que l'autre part, qui représente à peu près les deux tiers de l'autofinancement brut et qui sert à l'amortissement, doit être exclue de ce partage éventuel.

M. Léo Hamon parlant récemment devant le Conseil économique et social a dit, fort justement selon moi : « Le progrès de la justice sociale est aussi un des moyens de la grandeur, tout de même que le plein emploi est un des moyens de la stabilité et qu'on mutilerait la réalité devant laquelle nous sommes si l'on ne retenait que la stabilité, condition de l'expansion et du plein emploi, sans retenir aussi l'expansion et le plein emploi comme conditions de la stabilité ».

Je voudrais maintenant aborder très brièvement, toujours dans le cadre des options du V<sup>e</sup> Plan, certaines conséquences du déficit de nos échanges avec les pays anglo-saxons, déficit qui est aussi celui des autres pays du Marché commun.

Les Etats-Unis ont fortement pris pied sur les marchés européens et le solde déficitaire de chaque pays, aussi bien que celui de la Communauté économique européenne elle-même, croît, vis-à-vis d'eux, sous l'action de diverses causes, parmi lesquelles je citerai les importations des filiales des firmes américaines installées en France ou en Europe, les besoins de produits dont

les Etats-Unis détiennent pratiquement l'exclusivité sur le marché mondial, et aussi le caractère hautement compétitif de nombreux prix américains.

Les Etats-Unis sont actifs — et c'est leur droit — sur leurs marchés d'exportation. Un réseau de conseils à l'usage de leurs hommes d'affaires a été institué en Europe. Comme M. Hodges, secrétaire au commerce, l'a lui-même annoncé récemment, les Etats-Unis exportent deux fois plus vers les Six qu'ils n'en importent et l'Export-Import va accorder sous peu, pour la première fois, sa garantie de crédits aux services d'*engineering* effectués par les Etats-Unis à l'étranger.

Commentant le redressement de la balance américaine des paiements, M. Douglas Dillon, secrétaire au Trésor, a annoncé au congrès annuel de l'association des banquiers américains que, parmi les éléments qui ont le plus contribué au redressement de la balance des paiements au cours de l'année budgétaire 1963-1964, figure le développement des exportations qui ont crû de 1.400 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Le déficit annuel de cette balance des paiements, qui était encore l'année dernière de l'ordre de trois milliards de dollars, ne dépassera pas cette année 1.700 millions de dollars.

Si ce redressement devait se poursuivre au même rythme, il poserait très vite un grave problème de liquidités internationales. Les pays comme la France, qui ont un excédent de dollars, regretteront sans doute un jour, peut-être assez proche, de ne pas avoir négocié en position de force, par exemple à Tokyo, lorsqu'il en était temps encore.

Le problème est grave pour la Communauté économique européenne, qui continuera sans doute à enregistrer des déficits croissants de sa balance en dollars sous l'effet des investissements américains chez les Six. M. Marjolin a mis, par crainte de l'inflation, l'accent sur la politique budgétaire de chacun des Six, mais il n'a pas pris position sur la politique monétaire. La définition d'une monnaie européenne s'imposera sans doute d'ici peu. Selon le professeur Robert Triffin, le rétablissement de l'équilibre des finances extérieures des Etats-Unis pourrait provoquer un fléchissement de 75 p. 100 au minimum du rythme de création des réserves monétaires enregistré au cours de ces dernières années.

Une union monétaire des pays de la Communauté économique européenne, d'ailleurs déjà en état de gestation lente, permettrait à l'Europe de faire valoir ses vues concernant le système monétaire international actuel, qui est dirigé en fait par les Anglo-Saxons. La monnaie européenne pourrait devenir une monnaie-clé, une monnaie-réserve, contribuant heureusement à équilibrer une croissance harmonieuse des liquidités internationales. La subordination monétaire de l'Europe conduit à sa subordination économique. La ruée des investissements américains sur l'Europe constitue l'illustration de ce fait.

Les options du V<sup>e</sup> Plan sont pourtant muettes sur ce problème qui, par la solution qu'il pourrait et qu'il devrait recevoir, est apte à jouer un très grand rôle au cours des prochaines années.

Le problème a des aspects complexes, je ne l'ignore pas. Mais je suis sûr que l'Assemblée nationale aimerait savoir du Gouvernement, dès maintenant, quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Des investissements américains massifs menaceraient à terme court notre indépendance économique et, à terme plus long, notre indépendance politique elle-même ainsi que celle de l'Europe des Six.

Certes, les hommes d'affaires américains sont comme tous les hommes d'affaires. Ils ne visent pas de but proprement politique. Ils cherchent à faire fortune en Europe et se déclarent d'ailleurs libéraux. C'est le cas de se souvenir de cette boutade de Jean Rostand : « La libéralité ne croit même pas comme le logarithme de la fortune ».

Le Marché commun c'est, à l'intérieur de son périmètre, le « laissez-passer », ce n'est pas le « laissez-faire ».

L'article 2 du traité de Rome précise que l'un des buts du traité est de réaliser une croissance harmonisée par une union douanière et par une politique communautaire.

J'aimerais savoir du Gouvernement à quelle éventuelle politique communautaire, en dehors du domaine agricole où nous la connaissons déjà, correspondent les options du V<sup>e</sup> Plan dans nos rapports avec la Communauté économique européenne.

Si indicatif que soit notre V<sup>e</sup> Plan, son application reposera avant tout sur un arbitrage permanent du Premier ministre qui a vocation de donner réalité, dans ce domaine comme dans d'autres, aux décisions du Gouvernement. Un concert ne s'organise pas sans chef d'orchestre. Nous avons tous tendance ici, et encore plus au sein de l'opposition, à ne parler que trop peu de ce qui va bien.

Monsieur le Premier ministre, vous avez réussi à dominer les difficultés du démarrage de votre politique scolaire et marquée,

ainsi d'ailleurs que M. le ministre de l'éducation nationale, des points dans ce domaine. C'est sans doute pourquoi personne n'en parle plus.

Le V<sup>e</sup> Plan va pourtant prolonger l'effort du budget de 1965 par des investissements scolaires fort importants, nous le savons déjà.

La politique est, bien sûr, plus voisine du combat que du dialogue et ceux qui ont laissé tomber les armes dont ils se servaient contre vous avouent ainsi leur défaite. Il n'est pas de meilleur hommage au succès de votre politique scolaire. Vous pouvez donc vous souvenir légitimement de ce mot de Vauvenargues : « Il n'y a point d'injure qu'on ne pardonne quand on s'est vengé ». (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lemaire, président, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. Maurice Lemaire, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, votre commission de la production et des échanges, dont la vocation est essentiellement économique, s'est appliquée à étudier les options proposées pour le V<sup>e</sup> Plan.

Le rapport que j'ai établi en son nom et qui vous a été distribué peut paraître volumineux. Ce développement nous a paru absolument nécessaire pour appuyer avec plus de force l'argumentation qui nous a conduits à formuler des conclusions que j'énoncerai tout à l'heure et cette argumentation, que je me propose de retracer à cette tribune, se limitera aux lignes essentielles.

Le Gouvernement s'est tout d'abord posé la question de savoir s'il faut encore un plan et si un plan est utile. Notre réponse est nette : oui, il faut un plan, car l'ordre vaut mieux que le désordre ou le laisser-aller.

Autre question liminaire : un plan est-il possible ? Nous répondons encore par l'affirmative : un plan est possible, à condition que règne le climat.

Et qu'est-ce que le climat ?

A notre avis, c'est, en premier lieu, la conviction des planificateurs ; c'est ensuite la conviction des exécutants, des responsables de l'industrie, la conviction des ouvriers, des commerçants, des artisans et, par-dessus tout, la conviction du consommateur.

Mais cette conviction du consommateur doit être aussi celle du citoyen qui recouvre le consommateur. Un peuple de consommateurs ne peut avoir de plan si ce plan n'est pas celui du peuple des citoyens.

Nous sommes très heureusement à une époque où le pessimisme ou, au mieux, les réticences sont à la mode. C'est là un mal à combattre, on l'a bien vu tout au long de ces douze derniers mois, depuis qu'a commencé le plan de stabilisation. Satisfactions ou critiques ont fusé de toutes parts dans un balancement souvent dépourvu d'harmonie. J'en conclus qu'il faudra faire de grands efforts pour l'élaboration, l'exécution et, somme toute, la réussite totale du V<sup>e</sup> Plan.

Deux nécessités apparaissent à la base du problème.

La première nécessité, c'est, d'une part, l'adaptation à la mise en place définitive du Marché commun, c'est-à-dire l'abaissement total des frontières douanières entre les Six et, d'autre part, l'alignement périphérique au regard du reste du monde. Or, il est beaucoup plus facile de passer d'un coefficient de protection de 100 à un coefficient de 50 que d'un coefficient de 50 à zéro. De même pour ce qui concerne l'abaissement des droits périphériques.

La deuxième nécessité, c'est de prendre délibérément pied dans une économie collective, en faisant taire progressivement certaines illusions du comportement individuel.

Cependant si le Français, en général, n'est pas encore au fait de ces nécessités, il connaît déjà le mot-clé de tout le dispositif. Ce mot-clé, c'est l'expansion. Et c'est là, il faut bien le reconnaître ici, une excellente base de départ.

Venons-en maintenant au document qui nous est soumis. Reconnaissons qu'il frappe par sa sincérité, par sa recherche du réel. Peut-être est-il moins net dans certaines démonstrations où il nous a semblé qu'il nous entraînait quelquefois dans un certain dédale entre le pour et le contre, le blanc et le noir, le certain ou l'incertain. Tout cela d'ailleurs pour montrer, en définitive, comme l'a rappelé M. le commissaire général à cette tribune, que le choix des options proposées est le plus satisfaisant.

Pourtant votre commission de la production et des échanges n'a pas voulu s'appesantir sur les taux figurant dans l'exposé. Pour elle, ils dépendent tous du taux fondamental de l'expansion, et, à notre avis, ce taux de l'expansion doit être une résultante plutôt qu'un choix exact *a priori*, résultante tributaire de l'évolution des techniques et des structures comme de l'effort de chacun.

Ce qu'il faut donc, c'est mettre tout en œuvre pour obtenir l'expansion la plus vigoureuse en s'adressant à la qualité autant qu'au volume.

En effet, la qualité et l'efficacité comptent souvent davantage que la quantité ou le poids.

Si l'on s'en tient à la croissance en volume retenue par le Gouvernement, 27-28 p. 100 en cinq ans, qui correspond à un taux annuel de 5 p. 100 de la production intérieure brute, représentant, comme l'a indiqué M. le Premier ministre, un taux d'environ 4,6 p. 100 en terme de produit national brut, on constate que ce taux se place correctement parmi l'ensemble des taux d'autres pays, évalués soit par le comité d'experts réunis par la commission du Marché commun, soit par l'O. C. D. E., qui estiment que le taux de croissance du produit national brut pendant la période 1960-1970 serait de : 4,2 p. 100 pour l'Allemagne, 5,85 p. 100 pour l'Italie, 4,6 p. 100 pour les Pays-Bas, 3,85 p. 100 pour la Belgique.

Ce qui peut étonner, c'est que les experts puissent préjuger, à la première, voire à la deuxième décimale près, ce que peut être le taux d'expansion dans des pays qui n'ont pas de plan.

Mais une autre remarque aussi s'impose. Puisque nous avons un plan, puisque nous sommes tous persuadés de sa valeur et de son efficacité, nous voudrions qu'en conséquence notre croissance se traduise par un taux supérieur à celui des pays qui n'ont pas de plan. (*Très bien! très bien! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Notre politique, nous en sommes tous convaincus, ne peut être une politique au fil de l'eau.

A vrai dire, il semble qu'on craigne que, dans les défilés économiques qui nous attendent, nous ressentions certains phénomènes de « surchauffe ». Mais, puisque nous serons équipés de « clignotants », notre hardiesse doit être beaucoup plus grande. Nous serons moins enclins à nous diriger vers le précipice et nous ne pourrions pas y tomber s'il y a un garde-fou, à condition qu'on ne l'écarte pas comme un fétu de paille.

Je voudrais reprendre ici une opinion que, depuis des années, j'ai maintes fois exprimée, à savoir que l'expansion correctement conduite est génératrice de baisse des prix et, s'il est vrai que le mal engendre le mal, le bien ne pourrait-il engendrer le bien?

Je crois qu'ici, monsieur le Premier ministre, mon propos ne s'éloigne pas du vôtre.

Nous adoptons 4,6-4,7 p. 100 pour le taux de l'expansion. Nous pourrions peut-être — et nous l'espérons — faire mieux. C'est dans cette perspective que s'intercalent les options sur le financement, la fiscalité et surtout ce facteur essentiel : l'épargne individuelle et collective.

Mais, pour mettre un mécanisme en marche, il faudrait un volant. Ce volant nous ne l'avons pas ; du moins il tourne au ralenti.

Pour remonter le taux de l'autofinancement, qui est tombé dangereusement chez nous à 62 p. 100 en moyenne mais qui, ne le cachons pas, est très inférieur à ce taux dans certains secteurs, il faudrait relever les prix, ce qui serait inflationniste ou au moins contraire à une saine politique de compétitivité. Il faudrait donc, dans un premier temps, recourir davantage à l'emprunt, mais à des taux qui soient supportables ; il faudrait surtout — et nous y insistons — octroyer des prêts de productivité aussi importants que possible.

Notre bel et puissant arsenal bancaire d'Etat doit nous permettre de donner le ton dans ce domaine. Au bout de deux ou trois ans, le volant tournerait à pleine puissance. L'Etat pourrait alors commencer de replier ses accessoires.

Quant à la fiscalité, elle pourrait opérer sur tous les tableaux et, sans que les caisses de l'Etat y perdent rien, réaliser des merveilles.

Monsieur le Premier ministre, nous vous remercions, à ce propos, d'avoir annoncé le dépôt prochain de textes concernant la taxe à la valeur ajoutée et les finances des collectivités locales.

Il y a déjà, certes, et nous le reconnaissons, un mouvement dans la voie que j'indique grâce aux mesures d'incitation fiscale décidées par le Gouvernement. La porte, il faut bien le reconnaître, n'est que légèrement entrouverte. Il faudrait la pousser avec résolution. Il devrait en être de même pour favoriser les concentrations et les conversions d'entreprises ; de même encore pour la recherche et l'action du crédit, conduisant, comme l'a recommandé le rapport Lorain, à consentir des prêts à plus ou moins long terme avec de l'argent à plus ou moins court terme.

Il faut tout faire enfin pour que renaisse chez les Français ce goût de l'épargne comme au bon vieux temps.

Ces options étant reconnues, il faut encore faire le choix de la méthode du gouvernement de l'économie. Il y a deux voies : la voie du libéralisme et la voie du dirigisme. Bien sûr, il n'y a pas de libéralisme absolu, pas même en Amérique car il disparaît quelquefois sous de prodigieux amas de capitaux. Il n'y a pas non plus de collectivisme absolu. Il suffit pour s'en convaincre de regarder de près la vie des citoyens

de grands pays comme la Russie soviétique et son évolution lente mais sûre.

Mais ce serait une mauvaise solution que de se placer, dans trop de domaines, à égale distance de l'un et de l'autre pôle. Nous sommes déjà en dirigeant pour la plus grande partie de la production énergétique, pour le gaz, l'électricité, le charbon, l'énergie nucléaire. Pour les transports, le régime est boiteux ; nous n'avons pas encore trouvé la voie d'une coordination véritable entre le rail et la route, et c'est dommage.

Nous pensons que la nationalisation des grands services publics a été une chose excellente. La façon dont ils sont gérés nous le confirme tous les jours. Nous voudrions même les voir jouer dans notre économie un rôle de pilote et d'entraînement et être, en particulier, le grand ressort de notre industrie. A cet effet, il faudrait une coordination et une action technique plus solidaires entre les grands services nationalisés. Leurs laboratoires, leurs études, leurs marchés pourraient, dans ces conditions, conforter toute notre activité intérieure. L'orchestration doit succéder à l'action isolée et aux cloisons étanches. Nous avons la possibilité de constituer une extraordinaire puissance. On nous dit que les grandes sociétés américaines sont en passe de nous écraser. C'est à craindre, et ce serait probable si nous ne réagissions pas vigoureusement. Avec nos grandes banques nationalisées, avec Electricité et Gaz de France, avec les Charbonnages de France, la S. N. C. F., la R. A. T. P., les établissements nucléaires, avec nos arsenaux, avec notre chimie nationalisée, avec le B. R. P. et bien d'autres éléments encore, nous pouvons, c'est certain, constituer le plus formidable appareil défensif et offensif qu'on puisse imaginer pour notre économie. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Les nationalisés doivent labourer sans cesse les vastes champs de la technique, travailler en profondeur, avoir une politique solidaire et cohérente de recherche appliquée et de développement de prototypes, notamment en liaison et en participation avec leur immense clientèle de fournisseurs et de constructeurs.

Sur le plan du commerce, les nationalisés seraient le fer de lance et le support de nos exportations d'équipements lourds qui commandent, dans une large mesure, les équipements plus légers et les machines des industries de transformation.

L'expérience des S. O. F. R. E., ces sociétés françaises de recherches et d'études, ces sociétés d'*engineering*, filiales des nationalisés, qui opèrent déjà dans maints pays étrangers seraient les agents extérieurs d'une telle politique. Elles peuvent même porter nos avant-gardes, quelques expériences récentes le prouvent, sur le territoire des plus grands pays. Mais il faut multiplier les moyens qui leur sont dispensés souvent au compte-gouttes, alors que l'argent avancé serait remboursé dans ce cas, non pas au centuple, mais dans une proportion bien supérieure.

Rien n'empêche, d'ailleurs, de créer d'autres S. O. F. R. E. en groupant les entreprises nationalisées et les industries privées.

Prenons, à dessein, un exemple un peu difficile. Nous avons échangé des ambassadeurs avec la Chine. Cet immense pays va avoir besoin, dans de nombreux secteurs, d'équipements lourds pour la recherche et l'exploitation de pétrole dont le sous-sol de ce pays se révèle particulièrement riche. Gageons que c'est, directement ou indirectement, l'Amérique qui fournira à la Chine les appareils de forage.

Nous pourrions faire d'excellentes foreuses, à part peut-être les treuils. Mais il faudrait quelques millions pour les recherches de développement qui nous permettraient de conquérir un large marché et d'amorcer bien d'autres possibilités.

Quittons ces questions de méthode.

Il nous faut, pour augmenter le taux d'expansion, agir sur les leviers et supprimer les freins.

Le frein, c'est une fiscalité — je l'ai dit — en partie périmée ; c'est encore une certaine impuissance des collectivités locales, notamment en matière d'urbanisation.

Plusieurs membres de notre commission ont été frappés par ce qu'ils ont vu dans deux pays très différents — la Grande-Bretagne et la Russie — où les collectivités urbaines obtiennent des résultats souvent spectaculaires grâce à une très grande aisance de manœuvre.

Le frein, c'est encore le gaspillage sous toutes ses formes, les doubles emplois, les emplois inutiles, les dépenses stériles chez les individus comme dans les entreprises et les services publics.

Le levier, c'est la compétitivité, fille de l'investissement, c'est l'utilisation à plein de nos ressources et de nos vocations naturelles ; le levier, c'est l'exportation couvrant intégralement la valeur de l'importation.

Oui, il nous faut exporter, exporter beaucoup car il nous faut importer beaucoup, notamment des matières premières et surtout de l'énergie.

On sait qu'en 1985 les ressources énergétiques nationales ne pourront couvrir qu'environ un tiers de notre consommation contre 55 p. 100 actuellement. Tout le pétrole consommé sera presque entièrement importé. Le gisement de gaz naturel de Lacq sera sans doute épuisé et on n'espère guère la découverte de gisements nouveaux. Les ressources en uranium paraissent devoir devenir aussi insuffisantes.

Cette perspective fait mesurer l'effort qu'il nous faut accomplir pour exporter toujours davantage de produits manufacturés d'équipement et de consommation.

Exporter, oui, mais chez qui ?

Bien sûr, chez nos partenaires européens de la Communauté, mais cela n'est pas suffisant. Exporter dans tous les pays solvables ou pouvant payer « cash » — ce qui serait encore mieux — et, si possible, dans les pays de grande consommation, aux États-Unis d'Amérique, par exemple. Mais là — nous de savons — il faudra lutter durement, non seulement pour exporter, mais déjà pour résister à l'envahissement.

On peut certes exporter vers des pays en voie de développement. Mais ce n'est pas très fructueux. Nous devrions néanmoins y travailler pour des raisons diverses, à la fois politiques et humaines, ou encore pour préparer l'avenir.

Devant cet horizon, nous croyons nécessaire de porter délibérément nos efforts vers des grands pays de l'Est, en raison de leurs possibilités d'échanges, notamment pour les matières premières qui nous font défaut, et en raison aussi de l'immense marché potentiel qu'ils représentent.

C'est pourquoi la commission de la production et des échanges a applaudi sans réserves à la conclusion des derniers accords commerciaux avec l'U. R. S. S. Il est dommage que, pour une grande partie, les prêts portent sur sept ans car on ne peut bâtir un grand marché sur de longs crédits.

Mais, mes chers collègues, l'U. R. S. S. peut payer. Ses ressources augmentent rapidement, grâce en particulier à l'exploitation progressive de ses énormes richesses sibériennes.

Nous avons vu récemment, aux abords d'Irkoutsk, une usine d'aluminium qui n'existait pas il y a trois ans. Elle produit déjà 60.000 tonnes d'aluminium par an, soit la production de l'Italie; dans trois ans, elle en produira 600.000, soit la production française actuelle.

Cela est relativement facile pour l'U. R. S. S. où les grands barrages sur l'Angara fournissent l'électricité au prix le plus bas du monde. Le barrage de Bratsk que nous avons visité peut produire 23 milliards de kilowattheures par an, soit deux fois plus que le plus grand barrage des États-Unis d'Amérique.

Dans un rayon de quelque 200 kilomètres autour de Bratsk, sur l'Angara, l'Iénisseï et la Léna, on pourra produire 800 milliards de kilowattheures annuels, ce qui est à proprement parler fabuleux.

Or il va nous falloir importer toujours davantage de pétrole, de charbon, de gaz naturel, pour faire de l'électricité. Certes, on ne peut rêver, du moins dans le présent, d'importer directement de l'électricité d'U. R. S. S. Mais importer un jour de l'aluminium, qui réclame 15 kilowattheures par kilogramme pour sa fabrication, serait par exemple, une manière indirecte de le faire. Pourquoi, dans la perspective que j'évoquais, ne pas penser à un groupement entre grandes industries nationalisées et industries électriques ou électrométallurgiques privées pour étudier ensemble ces questions? On trouverait, à l'intérieur d'un tel organisme, matière à converser avec les Soviétiques.

Déjà, ils reconnaissent que nos locomotives électriques, qui remorquent actuellement les trains sur le Transsibérien, et notamment les trains d'alumine sur plusieurs milliers de kilomètres entre l'Oural et Irkoutsk, sont les meilleures locomotives du monde.

Les Russes équipent leurs grands barrages avec des groupes de 500 mégawatts. Nous sommes, sans doute, capables de mener à bien l'étude et ensuite la construction — spécialement pour ces grands barrages car on n'en aurait pas l'emploi dans d'autres parties du monde — de groupes de 1.000 mégawatts et de dimensions réduites grâce à la technique des températures ultra-basses s'approchant du zéro absolu.

On pourrait multiplier les exemples.

Et pourquoi ne pas tenter d'exporter des automobiles, un jour pas trop lointain, si, comme il est vraisemblable, le pouvoir d'achat des citoyens soviétiques poursuit sa marche ascendante ?

Et pourquoi pas des produits agricoles élaborés? Quelques milliers ou quelques dizaines de milliers de tonnes de fromage de gruyère par exemple? Ceux qui ont l'habitude de voyager dans ce pays savent que l'on sert tous les jours, sur les tables soviétiques, un fromage cuit qui est loin d'égalier notre fromage de gruyère. Deux cent vingt millions de consommateurs en puissance, c'est à considérer pour un pays qui craint les excédents de produits laitiers.

Ces exemples cités a priori — je dis bien a priori car je n'ai rien négocié de semblable — ne doivent pas nous faire

sourire. Nous ne pourrions équilibrer notre balance commerciale si nous n'exportons pas, si nous ne faisons pas irruption avec nos produits sur les grands marchés des pays de l'Est.

Un autre levier important, c'est la recherche.

Nous connaissons l'effort considérable qui a été accompli ces dernières années par le Gouvernement dans ce domaine: les effectifs ont été doublés, les crédits quintuplés en peu de temps. Il n'empêche que nos sommes et serons toujours loin de compte, même si des efforts nouveaux sont consentis, comme l'a dit M. Massé, en allant au-delà, pour la recherche, du taux d'augmentation 154-155.

On dit qu'en 1963 les Américains ont dépensé 18 milliards de dollars pour la recherche, soit 100 dollars par habitant, ce qui, au niveau de la population française, correspond à 24 milliards de francs actuels. Il n'est pas question pour nous d'atteindre ce chiffre. Même si nous pouvions dépenser 24 milliards pour la recherche, le problème ne serait pas pleinement résolu car les U. S. A., en dépensant 90 milliards, pourraient encore manifester leur supériorité sur tous les points.

L'option à prendre, c'est de porter notre effort maximum sur des secteurs bien définis, faire des opérations de pointe qui se traduisent par des percées.

Nous avons dit déjà ce que pourraient faire les grands nationalisés dans ce domaine. Permettez-moi ici de mentionner spécialement les industries mécaniques qui constituent comme la plaque tournante de toute notre industrie. J'ajouterai une autre mention pour l'industrie des plastiques en raison de l'expansion envisagée pour 1985, le nombre des emplois pouvant, dans cette industrie, atteindre à cette époque de 350.000 à 450.000 contre 75.000 actuellement.

Comme nous le signalons dans notre rapport écrit, c'est seulement la recherche appliquée et surtout la recherche de développement qui permettrait d'atteindre un tel objectif. L'enjeu, on en conviendra, en vaut la peine alors que l'on veut porter l'industrialisation dans tant de nos régions de province qui attendent des usines de transformation légères. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

L'automation constitue encore un levier extrêmement puissant. L'U. R. S. S. essaie de s'y engager à fond. Quant aux U. S. A., ils nous réservent certainement, dans ce domaine comme dans celui de la cybernétique des surprises spectaculaires dont nous n'avons absolument aucune idée mais dont nous verrons peut-être malheureusement les effets dans peu de temps.

Si nous ne voulons pas courir le risque d'une submersion totale, il nous faut prendre une option positive pour une impulsion décisive de l'automation.

En ce qui concerne les expansions sectorielles, nous n'avons pu les traiter dans notre rapport écrit. Nous avons cependant esquissé des études de base pour conforter l'argumentation d'ensemble. Nous avons surtout marqué la vocation naturelle dans notre pays de l'agriculture et du tourisme.

Pour ces activités, grâce à son climat, à ses plaines, à ses vallées fertiles, à ses cours d'eau, à ses montagnes, à ses rivages maritimes, notre pays est vraiment béni des dieux.

Ne pas exploiter à fond ces deux possibilités serait l'ultime gaspillage.

Dans l'opuscule *Réflexions pour 1985* — dont un des auteurs est M. Pierre Massé lui-même — ces experts, à la sagacité desquels nous rendons toujours hommage, indiquent que d'ici à cette date la production agricole française sera probablement multipliée par deux tandis que le nombre des agriculteurs diminuera de moitié, d'où un gain inouï de productivité qui devrait entraîner une hausse substantielle du pouvoir d'achat des agriculteurs restés dans la profession.

Mais, dans le même temps, la productivité de l'industrie — non pas d'une façon générale, mais dans de nombreuses branches — s'élèvera plus rapidement que la productivité dans l'agriculture. Il se pourrait donc que les options proposées, qui sont marquées par un accroissement annuel de 5,4 p. 100 des revenus des agriculteurs contre 3,3 p. 100 dans l'industrie, donnent lieu à quelques difficultés, surtout au cours des toutes prochaines années. Il faudra donc « veiller au grain » pour que, dans cette période, les salaires industriels ne débordent pas notablement les revenus agricoles, sinon la pyramide patiemment élevée chancelerait sur sa base.

Nous expliquons, dans le rapport écrit, la nécessité, pour réussir, de porter résolument en milieu rural l'industrialisation et l'urbanisation qui arrêtent l'exode, bloquent sur place les excédents de main-d'œuvre et concourent puissamment à la réforme des structures foncières.

Une deuxième remarque pose un point d'interrogation. Si, en 1985, on doit produire deux fois plus qu'actuellement dans l'agriculture, alors que la population française n'aura augmenté que de 30 p. 100, que ferons-nous de l'excédent de nos produits ?

Aujourd'hui, nous nous battons pour que l'Allemagne absorbe nos surplus. Or, si nous multiplions notre productivité par quatre,

l'Allemagne, bien qu'en avance sur nous dans ce domaine, pourra augmenter aussi sa productivité, ainsi que sa production, de même que nos autres partenaires du Marché commun.

Cette prospective doit nous donner à réfléchir. Il ne faudra pas tarder à en venir au plan international, voire mondial, et aborder avec lucidité le problème de la faim sur la planète, problème qui paraît plutôt s'aggraver depuis quelques années alors que la terre pourrait produire beaucoup plus qu'actuellement et nourrir tous ses habitants, même ceux de l'an 2000.

Après ce tour d'horizon, j'en arrive au levier majeur de l'expansion, l'aménagement du territoire et la réalisation harmonieuse de l'équilibre urbain et rural.

L'aménagement du territoire doit mettre progressivement un terme au gaspillage énorme de forces, de moyens et d'argent où nous précipitons le gigantisme et la concentration des grandes villes, surtout dans la région parisienne. Notre rapport écrit ouvre de larges perspectives sur ces problèmes.

Ne devrions-nous pas reprendre ici les termes employés par M. Roger Frey, ministre de l'intérieur, dans son discours introductif à la réforme administrative de l'ensemble parisien ? « Trop d'hommes, trop d'activités, trop d'intérêts sur un territoire trop restreint en un temps où le besoin d'espace se fait de plus en plus sentir ».

Ce n'est pas un autre sentiment que nous éprouvons au mois de septembre dernier en revenant de Grande-Bretagne avec une délégation de la commission. Les villes nouvelles autour de Londres et de quelques métropoles régionales ont atteint leurs objectifs. Leurs usines, leurs installations collectives, leurs habitations pimpantes, leurs quartiers séparés avec commerces, écoles, équipements culturels et sportifs, nous sont apparus comme une réussite totale.

Et à Moscou — on excusera ce balancement, mais il n'est pas mauvais de s'y prêter — ne nous étions-nous pas étonnés d'entendre, avec une autre délégation, que le soviet de la capitale de l'U. R. S. S. avait décidé de bloquer sa population au niveau actuel de 6.500.000 habitants ? Notre intérêt s'accroissait encore en apprenant que Moscou avait déjà décentralisé 500 entreprises, en commençant par les industries insalubres, surtout celles qui polluent l'atmosphère.

A Paris, il y aurait de quoi faire ! L'étude faite en 1959 par le Conseil économique indiquait déjà que notre capitale comptait 12.700 établissements dangereux, incommodes ou insalubres, dont 800 dans le seul 11<sup>e</sup> arrondissement, 350 d'entre eux étant véritablement gênants — je cite le Conseil économique — pour le voisinage au point qu'ils ne devraient pas être mêlés à des quartiers d'habitation.

On constate en tout cas que la densité à l'hectare restera à Moscou de 71 habitants et de 60 à Leningrad ; celle de la ville de Londres, qui ne s'accroît plus et tend même à diminuer, est de 106 ; celle du grand Londres, de 43. Quant à celle de Paris, elle atteint 264, et celle de l'agglomération parisienne, 87, c'est-à-dire plus que le double des densités comparables à Londres.

Je ne ferai que mentionner au passage les grandes villes américaines, où l'on a paru, comme à Chicago, Los Angeles ou San Francisco, résoudre les problèmes à grand renfort de technique et surtout de dollars. Notre technique, à coup sûr, pourrait rivaliser avec la leur ; mais, pour les dollars, hélas ! c'est une autre affaire.

Ce qui est beaucoup plus important à dire dans ce débat, c'est que le problème de la décentralisation est imposé par un impératif plus indiscutable encore que l'urbanisme, la circulation et l'argent. N'est-il pas inconciliable, en effet, de laisser croître indéfiniment la région parisienne et, dans le même temps, d'aménager la France ? Pour répondre à cette question, il faut examiner le problème de l'emploi.

Un groupe d'études de la commission nationale de l'aménagement du territoire a admis que, d'ici à 1985, le nombre des emplois industriels dans notre pays — industries extractives, travaux publics et bâtiment compris — augmenterait d'environ 1.400.000 unités, alors que le nombre d'agriculteurs abandonnant la terre s'élèverait au même chiffre : 1.400.000 personnes actives.

Dans ces conditions, il est clair, il est lumineux que le rééquilibrage de l'ensemble Paris-province ne pourra se réaliser que par la création des emplois industriels nouveaux en province et, en aucun cas, dans la région parisienne. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs.)

Il est clair, en outre, que la décentralisation nécessitera des moyens plus efficaces que par le passé. Il faudra surtout recourir à certaines décentralisations dans le tertiaire, qui va tendre à se précipiter de plus belle sur Paris et son environnement. Ne prévoit-on pas que, d'ici à 1985, trois millions d'emplois nouveaux apparaîtront dans le tertiaire ? Le jeu sera donc difficile ; mais les banques, les assurances, les sociétés nationalisées, les grandes sociétés privées et les administrations peuvent contribuer à le faciliter.

On ne peut, a-t-on prétendu, empêcher l'arrivée des provinciaux à Paris. Considérons l'exemple le plus fréquent : sur quatre provinciaux arrivant à Paris, trois viennent de Bretagne ou des régions limitrophes. Pour enrayer cet exode, on tend à favoriser le développement de telle ou telle ville bretonne ou de telle autre ville de l'Ouest, et on a absolument raison.

Mais nous pouvons, tous les jours, voir le résultat de cette tendance : il est trop lent ; il est insuffisant ; le ressort manque d'élasticité.

Le remède serait l'édification immédiate de quelques villes nouvelles, bien placées en fonction des possibilités régionales et locales, des communications et des densités de population. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ces villes seraient construites à la façon des *new towns* britanniques, mais dans notre propre style, et tout y grandirait à la fois : voirie, équipements, usines, magasins, écoles, centres culturels, terrains de sport, et on n'y accueillerait, comme c'est le cas en Grande-Bretagne, que ceux qui ont obtenu un emploi dans la cité. L'arrêt de l'exode rural serait alors presque immédiat.

On nous dit encore qu'il nous faudra construire 500.000 logements par an. C'est vrai. Mais où les construire ? Là où se précipitent les hommes ? Non. Là où nous voudrions qu'ils aillent et, surtout, là où nous aimerions les voir rester. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs.)

Or une ville nouvelle ne coûte rien. On peut même affirmer qu'elle rapporte. Pour une ville nouvelle, le terrain se paie le prix d'un pré, d'un champ, d'une lande. Ainsi, la ville nouvelle est à la fois le meilleur frein à la spéculation foncière et la meilleure ouverture à l'expansion du logement. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La voirie peut être réalisée à l'aide de bulldozers et les canalisations posées en terrain vierge. C'est là chose facile. Les maisons peuvent être construites en série, bien que sur des modèles différents. Il peut en être de même pour les usines, ces usines que les Britanniques construisent d'avance suivant des normes standard et qu'ils cèdent aux industriels avec un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans. Nous avons vu ce système appliqué en Grande-Bretagne où, dans ces villes nouvelles, l'industrie a une activité très intense et où toute la vie se trouve parfaitement équilibrée.

Et pourquoi ne pas faire l'essai de villes nouvelles à une distance raisonnable de Paris, sans risquer de souder Mantes, Creil, Meaux ou Melun avec Paris ? Mais, encore une fois, nous voulons non pas de ces villes-dortoirs que l'on plante trop souvent, mais des villes se suffisant intégralement à elles-mêmes.

Avec de telles villes établies à quarante, cinquante ou soixante kilomètres de Paris, on créerait une deuxième ligne d'arrêt pour les migrants de province. On absorberait surtout en priorité les excédents parisiens. En Grande-Bretagne, l'opération a réussi pour Londres et les métropoles régionales.

On pourrait employer la même formule dans plusieurs régions de France. Bien que n'appartenant pas exactement à cette région, je crois connaître suffisamment le problème pour affirmer qu'une ville nouvelle pourrait faciliter la restructuration de la nébuleuse Nancy-Thionville. Peut-être conviendrait-il aussi de créer une ville nouvelle aux abords de Lyon et à proximité de telle ou telle autre métropole régionale afin de leur permettre de respirer, de s'aérer et de se restructurer.

On veut créer un grand axe économique mer du Nord—Méditerranée, sans d'ailleurs parler de voie fluviale, ce qui nous a paru curieux. On entend dire parfois : il faut faire le canal et le trafic suivra. Certains en doutent. Le doute ne serait plus permis si l'on prévoyait dès l'abord la création d'une, de deux ou de trois villes nouvelles sur le tracé. Ces villes, dont la construction devrait commencer avant même celle du canal, compteraient trente ou quarante mille habitants au moment de la mise en service du canal et vivraient jusque-là de l'essor de certaines industries de transformation.

Dès lors qu'une ville nouvelle sera édiflée au bord du canal et une zone aménagée, les industries lourdes et semi-lourdes s'y établiront d'elles-mêmes sans qu'il soit besoin de recourir à des mesures de coercition.

Ainsi, mes chers collègues, la ville nouvelle constitue la plus grande option que vous propose la commission de la production et des échanges. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Je conclus par le résumé de mon rapport. Votre commission accepte les options qui lui sont présentées par le Gouvernement. Elle estime cependant que le taux de l'expansion pourrait être progressivement amélioré au cours de l'exécution du V<sup>e</sup> Plan. Elle préconise à cet effet :

Premièrement, la réforme de la fiscalité, notamment des finances locales ; l'incitation, dans certains domaines, à des

concentrations d'entreprises sur le plan national ou européen ; un développement intensif des crédits de productivité.

Deuxièmement, un appui massif et sélectif à la recherche, surtout à la recherche de développement — nous disons bien de développement — ainsi qu'à l'automatisation, à cet égard, la mise en commun des ressources et des possibilités des grandes entreprises nationalisées, en liaison aussi fréquente que possible avec l'industrie privée, serait déterminante.

Troisièmement, l'utilisation totale des vocations naturelles de la France, d'une part pour l'agriculture, par la modernisation des campagnes et le développement des industries de transformation, d'autre part pour le tourisme.

Quatrièmement, la réalisation de l'équilibre urbain-rural, d'une part par la décentralisation industrielle et la déconcentration des activités tertiaires de la région parisienne, la restructuration des métropoles régionales, la création et l'aménagement d'axes de transport transversaux remédiant aux inconvénients de notre système radial, d'autre part par la création hardie de villes nouvelles qui, durant la prochaine décennie, pourraient constituer le levier le plus puissant de toutes nos politiques fondamentales dans le domaine du social et de l'humain : développement rapide du logement, déconcentration de la région parisienne et des grandes villes, animation des régions sous-industrialisées.

Votre commission espère que ces propositions retiendront l'attention du Gouvernement, lequel tiendra, nous en sommes convaincus, à nous le confirmer au cours du débat.

Votre commission estime que ces options, appuyant ou complétant celles qui sont déjà proposées par le Gouvernement et auxquelles, encore une fois, elle souscrit pleinement, sont de nature à créer le climat indispensable à la réussite du plan.

Il faudra surtout bien expliquer aux Français où doit aller le destin de la France, comme vous venez de le souligner, monsieur le Premier ministre. Ainsi, tous les Français de bonne volonté — et ils sont nombreux — voudront marcher ensemble, car ils connaîtront vraiment l'ardente obligation du Plan. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 1154) portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V<sup>e</sup> plan. (Rapport n° 1184 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1183 de M. Becker, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1185 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)